

Stage et contrat de travail : le droit de savoir

Le fil
Par 1 de
s
Le journal de Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Interview:
François Gaudu

✦ Page 2

UNJF:

Droit à distance

✦ Page 8

Personnels à l'honneur:

Anne Barbero

✦ Page 12

février 2011 - N° 8 - www.univ-paris1.fr

L'odorat, un sens subtil :

Il est le plus négligé de nos cinq sens
et celui dont les secrets sont les plus *intuitu personae*.

✦ Page 9



Stage ou contrat ? Éclairage pour mieux comprendre

Le 25 août 2010, un nouveau décret sur les stages étudiants en entreprise est entré en vigueur. François Gaudu, professeur de Droit privé à l'Université Paris 1 nous fait partager son point de vue d'enseignant et de juriste du Droit du travail sur la question des stages étudiants et des contrats de travail.



Que dit le décret du 25 août 2010 sur les stages étudiants en entreprise ?

Le décret du 25 août 2010 réforme un décret de 2006. Celui-ci pose des conditions qui souvent ne sont pas respectées. L'article 6 du décret dit : «Aucune convention de stage ne peut être conclue pour remplacer un salarié en cas d'absence, de suspension de son contrat de travail ou de licenciement, pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise,

répondre au besoin que les étudiants ont de faire des stages ; comme juriste du travail, mon point de vue est un peu différent. Le Conseil économique et social a estimé à plus de 800 000 le nombre de stages effectués par an en France. Or, une bonne partie de ces stages correspond à du travail pur et simple ; si la société était un peu plus exigeante, elle reconnaîtrait que ce sont des contrats de travail, les personnes seraient alors payées et gagneraient des droits en matière de retraite. Il y a donc une forme de schizophrénie : en qualité de responsable administratif ou pédagogique, je dois mettre

“ Je préférerais être dans un système où les étudiants qui vont en entreprise ont un contrat de travail ”

pour occuper un emploi saisonnier », c'est-à-dire que le stage ne peut pas être utilisé pour faire le travail qu'accomplirait un salarié dans le cadre d'un contrat de travail. Avec ce texte dans de nombreux cas, si l'on prend un stage et que l'on va au conseil des prudhommes, le conseil des prudhommes conclurait que c'est un contrat de travail. En pratique cela n'arrive pas, parce que les étudiants ne se plaignent pas et naturellement la loi n'est alors pas appliquée. Une bonne partie des stages que nous acceptons correspond à l'exercice d'une tâche qui ressemble beaucoup à celle d'un contrat de travail (sans la rémunération et sans cotiser pour la retraite...).

Que pensez-vous des stages étudiants ?

Du point de vue du directeur de département et de l'enseignant, je dois

en place des stages parce que les étudiants ont besoin d'aller en entreprise, alors qu'en tant que juriste du travail, je prends une autre position, c'est-à-dire que souvent je développe des arguments pour qu'on requalifie, au moins une partie des stages, en contrats de travail.

Qu'est-ce qui différencie un stage d'un contrat de travail ?

Le contrat de travail se caractérise par plusieurs éléments. Le salarié fournit sa force de travail à un employeur et se place sous sa subordination moyennant rémunération. Lorsque l'on a ces éléments, on a un contrat de travail. Cependant, le stagiaire aussi va être subordonné à l'employeur et être rémunéré [selon l'article 9 de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances : «Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs, celui-ci fait l'objet d'une



gratification »]. Alors comment peut-on arriver à dire qu'un stage n'est pas un contrat de travail ? Ce qui permet de différencier le contrat de travail du stage c'est la loi, car une loi peut apporter une dérogation à une autre loi. L'étudiant en master professionnel n'est pas salarié alors qu'il est subordonné à l'employeur parce que la loi a prévu qu'il pouvait être en stage (ce qui implique, selon l'article 6 du décret, qu'il ne fait pas exactement le même travail qu'un salarié). Nous avons des dispositions dans le code de l'éducation qui apportent l'idée que certaines formes de

travail subordonnées ne vont pas être considérées comme des contrats de travail, mais pour que ces dérogations s'appliquent il faut que les conditions en soient respectées. L'idée sous-jacente est que lorsque l'on fait un stage, on complète sa formation, c'est-à-dire que l'on n'est pas aussi disponible pour l'entreprise qu'un salarié ordinaire. Un salarié ordinaire fait le travail convenu dans l'intérêt de l'entreprise. Alors que théoriquement lorsque l'on fait travailler un stagiaire, bien sûr l'entreprise lui fait exécuter des tâches et c'est dans son intérêt, mais en même

temps cela doit être concilié avec la finalité pédagogique. Et donc l'employeur, comme c'est le cas dans un contrat de travail, en tire un avantage, mais cela lui coûte aussi de l'argent s'il encadre vraiment le stagiaire (temps investi pour l'accueillir, l'instruire...). Il y a une autre finalité que celle du contrat de travail.

Quelles mentions principales doivent figurer sur un contrat de travail ?

Il n'y a pas de mention obligatoire dans un contrat de travail à durée

droit privé et par exemple s'il y a une rémunération qui est prévue et qu'elle n'est pas versée il faudrait que le jeune se rende au tribunal d'instance ou au tribunal de grande instance. En revanche s'il demande que l'on considère que c'est un contrat de travail, il doit se rendre au conseil des prudhommes.

Quelles sont les clauses du contrat appelant à la vigilance ?

Pour le contrat de stage, il y a une clause très importante, c'est la clause

à durée déterminée en cas de faute grave ou d'un commun accord. Il y a aussi des clauses qui permettent à l'université de mettre fin au contrat si l'entreprise ne respecte pas ses obligations. Par exemple, dans la convention de stage de Paris 1, ceci est prévu dans l'article 14 : « Lorsque le déroulement du stage n'est pas conforme aux engagements pris par l'établissement d'accueil dans le cadre de la présente convention, le directeur de l'UFR peut mettre un terme au stage en dénonçant la convention en accord avec le stagiaire... ». Ce qui signifie que nous ne sommes pas dans un contrat de travail, il y a une autorité extérieure qui peut mettre fin au rapport de travail si cela se passe mal. Il y a peu de décisions de justice sur ce sujet, mais il y a des arrêts pour travail dissimulé par exemple.

Le stage peut aussi être requalifié en contrat de travail ?

Oui, mais si on requalifie un stage en contrat de travail, ce sera forcément un contrat de travail standard (contrat à durée indéterminée) parce que l'employeur n'aura pas respecté les formes, ni les conditions du contrat à durée déterminée, ni du contrat temporaire. En pratique l'enjeu sera un rappel de salaire. Les jeunes ne se plaignent pas, pourtant cela pourrait changer des choses...

Qu'est-ce qui distingue le contrat de professionnalisation du contrat de stage ?

Ce n'est pas du tout la même chose. Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail assez proche du contrat d'apprentissage. Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail. Les étudiants sont payés, ils cotisent en vue de la retraite, ils sont électeurs dans l'entreprise, ils sont traités comme un salarié normal, sauf qu'ils sont en contrat d'apprentissage qui est un contrat à durée déterminée. En pratique, à l'université, par exemple les masters pros, concluent plutôt des contrats d'apprentissage parce que ce sont ceux qui se marient le mieux avec une formation théorique. L'employeur a évidemment l'obligation de les laisser venir à l'université les jours où ils ne sont pas censés travailler.

Quels sont les contrats auxquels peut prétendre un étudiant ?

Il peut prétendre à tous les contrats de travail, qu'il soit en formation

continue ou en formation initiale. Mais on ne peut pas être étudiant et chômeur. Rien n'interdit d'être étudiant et salarié, mais il faut concilier les emplois du temps. Je pense que nous devrions rendre les études encore plus compatibles avec le travail.

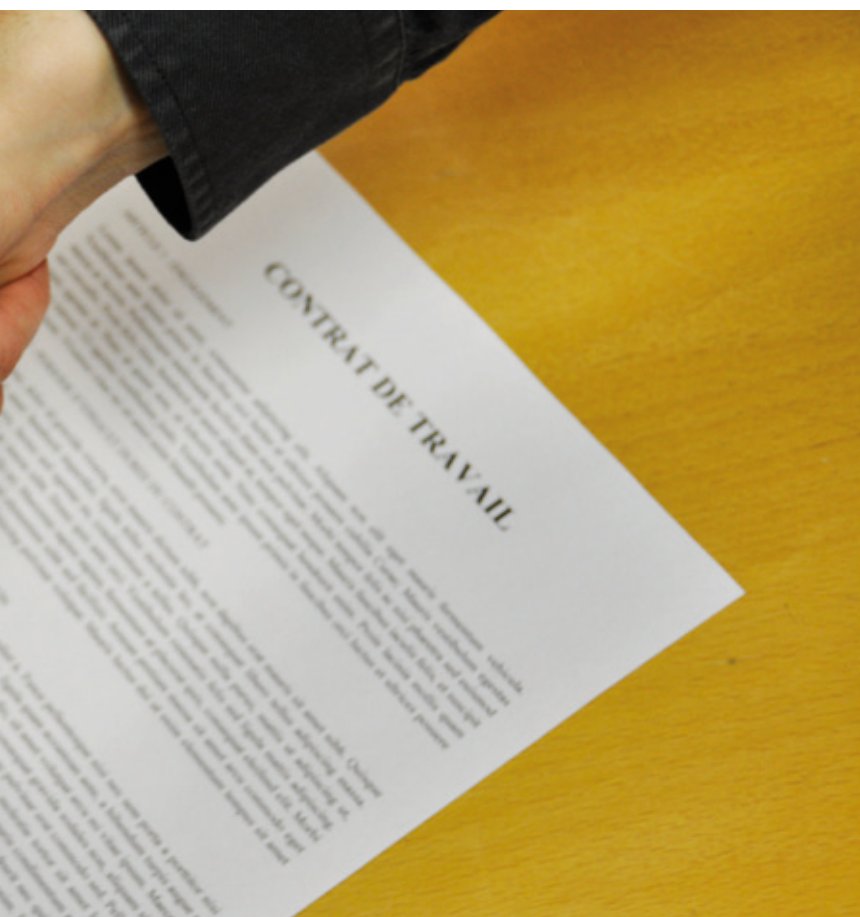
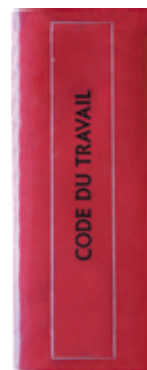
Qu'est-ce que ce décret du 25 août 2010 sur les stages étudiants en entreprise a-t-il changé ?

Il a obligé les universités à faire un effort de présentation. Évidemment il ne faut pas que cela nous empêche de développer les stages puisque les étudiants en ont besoin. Je préférerais être dans un système où les étudiants qui vont en entreprise ont un contrat de travail.

Auparavant les entreprises recrutent tout le monde en contrat de travail, il n'y avait pas de stage. Le décret oblige à intégrer les stages à un cursus pédagogique et il prévoit quelques exceptions (dans l'article 1 du décret) donc les finalités doivent être définies dans l'organisation de la formation, il faut qu'il y ait une restitution de la part de l'étudiant donnant lieu à une évaluation de la part de l'établissement.

Il prévoit des cas où il peut y avoir des stages en dehors d'un cursus pédagogique qui permettrait l'obtention d'un diplôme. Le décret lui-même reflète la contradiction dans laquelle se trouvent les universités... Je pense cependant que l'université a aussi une fonction de professionnalisation.

Le mouvement de génération précaire [mouvement en 2005 qui dénonçait l'existence d'un sous-salariat, sans droit. Ce mouvement dénonçait également le statut des stagiaires qui étaient non-payés ou sous-payés malgré une bonne formation et de nombreuses expériences] était représenté par des personnes qui avaient fait de hautes études et qui étaient enfermées dans les stages. Le stage c'est donc très bien, mais il faut pouvoir en sortir.



Université Paris 1 / Émilie Nacouri

indéterminée. Simplement on appliquera le SMIC, ou on appliquera le salaire de la convention collective si rien n'est prévu. Il y a des mécanismes qui font qu'on va suppléer le fait que le contrat n'est pas très précis. Pour les stages il faut que le contrat soit plus précis, le décret requiert toute une série de mentions. Il y a deux conventions sur un seul document. Il y a un accord entre le jeune et l'entreprise et un accord dans notre cas entre l'Université et l'entreprise. Ce ne sont pas des accords de même nature. L'accord entre le jeune et l'entreprise est un accord de

qui définit les fonctions que le jeune aura à exécuter dans l'entreprise. Parce que si cette clause est bafouée, il peut y avoir requalification en contrat de travail.

Dans quels cas un contrat peut-il être rompu ?

Le contrat de stage est souvent un contrat à durée déterminée donc a priori chacun des deux contractants doit aller jusqu'au terme. Mais il y a des clauses qui permettent de rompre le contrat. Le jeune ou l'employeur peuvent toujours rompre un contrat

Le CDI et le CDD : se repérer...

Un contrat de travail suppose un lien de subordination du salarié envers l'employeur et l'exécution d'un travail moyennant rémunération. Zoom sur ces contrats.

Outre le contrat à durée indéterminée (CDI) qui constitue la forme « normale et générale » de la relation de travail selon le Code du travail, il existe plusieurs types de contrats de travail qui sont le plus souvent des déclinaisons du CDI et du contrat à durée déterminée (CDD).

Le Contrat à durée indéterminée (CDI)

Spécificités du contrat :

Le contrat à durée indéterminée est le contrat de travail classique. Le terme du CDI n'est pas fixé à l'avance. Un CDI peut être à temps plein ou à temps partiel. C'est un contrat conclu entre une personne (le salarié) qui s'engage à travailler, moyennant rémunération, pour une autre personne (l'employeur). Un CDI à temps plein peut ne pas être conclu par écrit. Il devra cependant être obligatoirement écrit dans le cas d'un CDI à temps partiel (contrat dont la durée du temps de travail est inférieure à la durée à temps plein) et d'un CDI intermittent (contrat constitué par l'alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées) ou si la convention collective l'exige.

À défaut d'un engagement écrit, l'employeur fournira une déclaration d'embauche (écrite), qui précisera la date d'embauche, le lieu de travail, les coordonnées de l'entreprise, les références de l'organisme de Sécurité sociale et la fonction occupée.

Rupture de contrat :

Un contrat à durée indéterminée peut prendre fin lorsque l'employeur ou l'employé décide d'y mettre un terme, par la rupture de contrat, ou par la rupture d'un commun accord (« rupture conventionnelle »), ou en cas de force majeure. La rupture de contrat peut se faire à l'initiative du salarié (démission) ou à l'initiative de l'employeur (licenciement).

Le Contrat à durée déterminée (CDD)

Spécificités du contrat :

Un contrat à durée déterminée (CDD) ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. Un CDD, contrairement au CDI, doit être établi par écrit. Il ne peut pas devenir un emploi durable puisqu'il est créé pour répondre à une tâche ponctuelle au sein de l'entreprise.

Un salarié embauché en contrat à durée déterminée peut être engagé : pour remplacer un salarié absent (maladie, congés, ...), sauf s'il s'agit d'une grève ; un salarié passé provisoirement à un temps partiel (congé parental aménagé, ...); en attente de la prise de fonction d'un nouveau salarié (à la place d'un salarié qui s'est fait muté, par exemple) ; en attente de la suppression définitive du poste du salarié ayant quitté définitivement l'entreprise ; ou en raison d'une augmentation temporaire de l'activité de l'entreprise ; ou pour des travaux saisonniers.

Durée du CDD :

Le CDD prend fin de plein droit à l'échéance prévue au moment de la signature du contrat. Un CDD peut être renouvelé, mais une période de carence est obligatoire entre le CDD initial et le CDD qui le renouvelle. Mais, si le salarié conserve son emploi après l'échéance du CDD sans qu'un accord de renouvellement n'ait été fixé, le contrat devient un contrat à durée indéterminée (CDI).

Rupture de contrat :

Un CDD peut être rompu si l'employé trouve un contrat à durée indéterminée (CDI), d'un commun accord entre le salarié et l'employeur, en cas de faute grave de l'un ou de l'autre ou en cas de force majeure.

Le contrat de professionnalisation

Les contrats de professionnalisation ou les contrats en alternance de jeunes de moins de 26 ans et de professionnelle et de s'insérer dans le monde du travail



Le contrat de professionnalisation

Cible :

Les jeunes âgés entre 16 et 25 ans révolus, les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et les personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Employeur :

Tous les employeurs du secteur privé sont concernés. L'État, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ne peuvent conclure des contrats de professionnalisation. En revanche, les établissements publics industriels et commerciaux et les entreprises d'armement maritime peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Spécificités du contrat :

Il s'agit d'un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée avec une action de professionnalisation. Il peut être à temps partiel et peut comporter une période d'essai.

Rémunération :

Le salaire minimum versé au bénéficiaire de ce contrat est établi en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance). Pour les jeunes de moins de 26 ans la rémunération minimum est calculée en fonction de leur âge et de leur niveau de formation. Soit pour les jeunes de moins de 21 ans, 55% du SMIC (65% si au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau). Soit pour ceux de 21 à 25 ans : 70% du SMIC (80% si au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme équivalent).

et le contrat d'apprentissage

d'apprentissage sont des contrats de travail qui permettent la formation demandeurs d'emploi. Ils leur permettent d'acquérir une qualification tout en poursuivant leur formation.



Pryznat/Dreamstime.com

Pour les salariés d'au moins 26 ans, la rémunération ne peut être ni inférieure à 85% du minimum prévu par la convention ni à 100% du SMIC.

À l'échéance du contrat de professionnalisation à durée déterminée, aucune indemnité de fin de contrat n'est due à l'employé.

Objectif:

Acquérir une expérience et une qualification professionnelles, et permettre ainsi une meilleure insertion ou réinsertion professionnelle. Le contrat de professionnalisation permet au salarié de bénéficier d'une formation et d'un emploi en adéquation avec le programme de cette formation.

L'action de professionnalisation comprend des temps de travail en entreprise et des temps de formation (mis en œuvre par un organisme de formation ou par l'entreprise). La formation dure entre 15% et 25%

de la durée du contrat (ou de l'action de professionnalisation, dans le cadre d'un CDI).

L'action de professionnalisation se déroule au minimum entre 6 et 12 mois, elle peut être prolongée jusqu'à 24 mois.

Concernant un contrat de professionnalisation à durée indéterminée, l'action de professionnalisation doit se dérouler au début du contrat.

Le contrat d'apprentissage

Cible:

Les jeunes âgés d'au moins 16 ans et de 25 ans au plus, peuvent entrer en apprentissage. Il existe cependant des dérogations à ces limites d'âge.

Employeur:

Les entreprises du secteur privé et les entreprises du secteur public non-industriel et non-commercial.

Spécificités du contrat:

C'est un contrat de travail en alternance à durée déterminée. Il est signé par l'apprenti et l'employeur. La durée du contrat peut varier de 1 à 3 ans (sauf dérogation) selon le type de profession et la qualification préparée. L'apprenti est un salarié à part entière. Il dispose donc des mêmes droits et obligations que les autres salariés de l'entreprise. Son temps de travail est le même que celui des autres salariés de l'entreprise, comprenant le temps de présence en Centre de formation d'apprentis (CFA) ou dans un établissement d'enseignement public ou privé, ou dans « un établissement de formation et de recherche relevant d'un ministère autre que celui chargé de l'éducation » (Article L6232-6 du Code du travail).

Le jeune est encadré par un maître d'apprentissage (chef ou salarié de l'entreprise) tout au long de sa formation.

Rémunération:

Le jeune bénéficie d'un salaire minimum qui correspond à un pourcentage du SMIC, qui varie (de 25% 78%) en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation. Chaque année (de son contrat) il bénéficie d'une augmentation de salaire.

Objectif:

L'apprenti suit les enseignements dispensés par le centre de formation d'apprentis et/ou ceux dispensés par son établissement. Il acquiert ainsi dans le cadre de sa formation, une expérience et une qualification professionnelles. Cette formation est sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

Dossier préparé par
Lucia Hernandez

Qui a peur du Grand Méchant S.I. ?

Q Dans le cadre de l'initiative «Travailler ensemble à Paris 1», notre Université a entrepris la conception, le développement et la mise en place d'un système de gestion globale de l'information, plus communément appelé Système d'Information (ou S.I.). En décembre dernier, une grande réunion de présentation a eu lieu au centre PMF pour présenter le lancement du projet, en collaboration avec une société spécialisée, Solucom. Manifestement impliqués dans la vie de notre maison, de nombreux collègues avaient pris la peine de venir. Le projet est d'envergure. Non seulement il s'inscrit dans la démarche «Travailler ensemble à Paris 1» et informe les futurs bénéficiaires bien en amont de son développement, afin de solliciter leur participation à la réflexion et au développement. Mais il doit également conduire à offrir à l'ensemble des parties prenantes internes (personnels administratifs, enseignants et étudiants) de l'Université, un outil indispensable aujourd'hui pour mieux gérer les masses d'informations qui se présentent à eux. On rappellera qu'un individu ordinaire, dans un pays développé comme le nôtre, reçoit en moyenne 15.000.000.000.000.000 d'informations nouvelles chaque année. Là, naît l'utilité d'un système d'aide à la gestion, d'un outil pratique permettant de mieux maîtriser les flux.

C'est dire l'importance que revêtait la réunion de lancement de début décembre. Pourtant, il serait très hypocrite de se cacher derrière son petit doigt. À la sortie de la réunion, une déception relative était clairement mesurable. Verbatim choisis: «Encore un truc qui sert à rien», «Ca va compliquer le service», «Lieux communs et poncifs sur les SI, toujours le même discours, ils n'inventent rien de nouveau», «Le monsieur avait l'air autant convaincu que nous de l'écouter», «Tout ça pour ça!», «On va encore perdre beaucoup temps», «J'ai résisté pour ne pas m'endormir par simple politesse»... La fonction à la communication qui m'a été confiée m'incite donc à reprendre quelques questions de base, loin des explications techniques, sans autre objectif que celui de permettre à chacun de mieux comprendre les

enjeux. Car parmi les questions posées ce jour-là par les participants, il y avait de légitimes inquiétudes et des préoccupations issues de l'expérience, que nous devons prendre en considération. C'est aussi la raison pour laquelle la société Solucom a entrepris une enquête terrain auprès de nombreux utilisateurs de Paris 1, pour intégrer au mieux dans la solution, l'ensemble des remarques et préoccupations de chacun.

Paris 1 a-t-elle réellement besoin d'un SI?

Oui. Nous utilisons tous chaque jour de l'information à tous les niveaux; des masses d'informations diverses et variées. Mais chaque jour nous sommes pénalisés par une information dont l'existence n'est pas toujours certaine, la localisation parfois inconnue et la fiabilité douteuse dans certains cas. Récemment encore, un journaliste d'un grand journal du soir comme il est coutume de l'appeler, a omis de mentionner les parcours d'excellence pour lesquels Paris 1 figure parmi les pionniers, simplement parce qu'il n'a pas pu identifier rapidement l'information et l'existence des interlocuteurs *ad hoc*. Or, cette information est au cœur de notre activité. Et comme l'a rappelé André Hervier (vice-président en charge des moyens), le but est de bénéficier d'un dispositif simple qui nous permette de piloter cette information en toute confiance. C'est là l'objet d'un S.I.

Le SI est-il différent des systèmes informatiques et des logiciels déjà utilisés?

Oui. Le système d'information, n'est pas un «système informatique» supplémentaire ajouté à l'existant, ou un nouveau logiciel auquel l'ensemble des personnels devrait se former dans l'urgence, en oubliant tous les outils informatiques utilisés jusqu'alors. Certes, l'informatique progresse chaque jour et nous devons tous évoluer avec lui, si nous souhaitons bénéficier de ses avancées. Mais un S.I. est avant tout une structure harmonieuse et pratique de l'existant, pour une utilisation plus simple et plus logique. Lorsqu'en tant que responsable du Service

planning, Caroline Kazazian tente de répondre à la demande urgente d'un enseignant qui souhaite rattraper un cours pour cause de jour férié, l'impossibilité de connaître avec exactitude l'information quant au contenu précis des formations et à la nature des cours les composant, rend sa tâche plus difficile et sa réponse toujours suspendue à une information à laquelle elle n'a pas accès.

Le SI va-t-il modifier mon mode de travail?

Oui. Ne serait-ce que parce qu'en centralisant/validant des données jusqu'alors éparpillées, on permet à chacun un accès plus simple et plus sûr. Oui, en permettant de faire reposer ces informations (en termes de pédagogie, de recherche, d'administration, de planning, de comptabilité, de prévision...) sur un classement, un référencement, une organisation plus standard, et donc plus commune à l'ensemble de l'Université. Au service Tice, Christian Vanin et Benoît Roques imaginent la pédagogie de demain et les outils à mettre à sa disposition. Ils développent pour cela des solutions innovantes, afin que la qualité de notre enseignement continue de progresser et soit chaque jour plus en phase avec les technologies que nous utilisons tous en dehors de l'Université. Impossible dans ces conditions par exemple de ne pas insérer les milliers d'heures

d'enregistrement de cours, de séminaires ou de colloques dans un S.I. performant qui permettra de les valoriser et de les exploiter au mieux (indexation, disponibilité, accessibilité, diffusion, mises à jour...).

Le SI va-t-il nécessiter de nouvelles saisies?

Non. C'est la raison pour laquelle Thierry Bédouin (directeur du CRIR) a bien insisté sur le bénéfice premier de la démarche. Utiliser l'existant en harmonisant ses structures, en

rendant cohérentes et compatibles leurs informations. Lorsque le Service de la communication a répondu à la demande du comité de direction en reconstituant l'annuaire administratif, nous l'avons fait de concert avec le CRIR et la Drh, afin de ne pas – comme c'était le cas jusqu'à présent – remettre à jour à la main, ligne après ligne, laborieusement, l'ensemble des données. Un travail chronophage et pénible, dont la pertinence n'aurait duré

que le temps de
l'impression,

contributive au S.I. de demain. Le nombre de personnels utilisateurs quotidiens ne cesse de croître et les mises à jour faites par chacun contribuent à permettre de disposer d'une information utile et pertinente en temps réel. Lorsque le SI sera achevé, l'annuaire électronique lui sera totalement connecté et absorbera naturellement ces informations, sans qu'une nouvelle saisie ne soit nécessaire.

L'interface d'utilisation va-t-elle (encore) tout changer ?

Non. C'est là un atout majeur sur lequel François Riou (directeur général des services) a bien insisté en rappelant que l'information existe déjà dans l'immense majorité des cas, et que le but du S.I. est justement de permettre l'identification de la localisation

de cette information et d'autoriser un accès simple à chacun en fonction de ses besoins. Une interface n'est qu'un masque. Une page d'interrogation la plus intuitive possible qui apparaît à l'écran et qui permet une présentation logique des informations recherchées. Il est juste de penser que les besoins du service pédagogique d'une UFR diffèrent de ceux d'un laboratoire de recherche ou encore de ceux d'un service de la paye ou encore de celui des inscriptions pour ne citer que ces quelques exemples. La mise en place d'un S.I. ne signifie pas toute l'information pour tout le monde. Si le S.I. réunit l'ensemble de l'information en amont, c'est avant tout pour permettre, via une interface adaptée aux besoins, de s'assurer en aval que chacun bénéficie de la même information. Mais juste de l'information dont il

a l'utilité, présentée de la manière la plus pertinente possible.

Le S.I. va-t-il respecter la vie privée de chacun ?

Oui, bien sûr. Ne serait-ce que parce que le S.I. n'aspire pas à « créer » de nouveaux fichiers. Au contraire, il vise à réduire leur nombre et au final à déconnecter ceux qui sont obsolètes et/ou sources d'erreur car redondants ou incomplets. On rappellera également que le directeur des systèmes d'information est aussi correspondant informatique et libertés (CIL). La CNIL (Commission nationale informatique et libertés), qui a signé un partenariat avec la CPU (Conférences des présidents d'université), indique expressément à ce sujet que l'informatique doit respecter l'identité humaine, les droits de l'homme, la vie privée et les libertés (www.cnil.fr). Et c'est bien dans le respect de ce principe que la proposition d'un S.I. est faite à Paris 1.

Quel est finalement l'intérêt concret de ce SI ?

Nous faire gagner de la sécurité, en consolidant des données éparpillées et en les protégeant mieux. Nous faire gagner du temps, beaucoup de temps, en évitant les saisies multiples et souvent inutilement redondantes. Nous faire gagner de la précision, en évitant les incohérences d'information entre les bases de données à l'origine diverse et incertaine. Nous faire gagner de la cohérence, en reliant des informations afin de leur donner une valeur supplémentaire et concrète, comme par exemple le lien entre un site, une salle, une formation, un cours, un enseignant et un statut. Nous faire gagner du savoir, en permettant une analyse plus fine de toute l'information stockée au fil du temps. Nous faire gagner en qualité de conditions de travail, en rendant (pour une fois) plus simples des tâches administratives souvent associées à juste titre à une complexité et une lourdeur croissantes. Alors, imaginons un instant la constitution instantanée de listes électorales à jour en temps réel. Imaginons la possibilité de connaître la situation exacte d'un étudiant à tout moment, pour mieux prendre en considération son cas particulier. Imaginons que le changement d'adresse d'un personnel déclenche une mise à jour automatique de tous les documents et processus nécessitant cette adresse. Imaginons un site Internet dont le moteur de recherche comprene (enfin)

l'information exacte que l'on recherche et l'affiche de manière ordonnée. Imaginons que les chercheurs puissent compléter et valoriser leurs communications et leurs publications (EPI, profil personnel, Hal, CV...) en une seule saisie elle-même automatiquement valorisée. Imaginons les fiches diplômées présentant l'offre de formation de l'Université qui contiennent des intitulés et des intervenants qui soient... les bons !

Certes, avec un S.I. ainsi décrit, d'aucuns pourraient se poser la question de savoir si ces propos ne sont pas extraits d'*Alice au Pays des Merveilles* de Lewis Carroll, ou plus naïvement ambitieux encore d'*Utopia* de Thomas More. Un S.I. n'est pas la clé magique pour entrer dans le meilleur des mondes. Ce n'est pas un « patch » informatique déposé en quelques minutes sur les serveurs de l'Université qui résoudra tous nos problèmes. Ce ne sera pas un grand soir de l'informatique. Mais des réalisations progressives et cohérentes, car inscrites dans un schéma directeur clair, qui contribueront pas à pas, à nous permettre de mieux « piloter » l'information. Sa mise en place ne se fera pas sans quelques efforts, c'est certain. Car notre retard est grand. Les efforts de tous pour tous, car tous nous sommes utilisateurs de la même information. Pourtant les gains évidents pour l'ensemble des parties prenantes internes de l'Université sont tels, que l'investissement semble plus que justifié.

Ce ne sont là que quelques éléments contribuant à la perception d'un S.I., émanant d'un non-informaticien. Point de techniques et de langage codé par conséquent. Mais dans les faits, le S.I. repose pourtant sur une architecture extrêmement complexe, d'où l'existence d'un schéma directeur et d'un indispensable processus de sensibilisation, d'explication et d'accompagnement par la société Solucom. Cette nécessaire complexité, au vu des besoins de Paris 1, sera la partie invisible du S.I. Un aspect auquel les utilisateurs ne seront jamais confrontés. Une ingénierie sophistiquée dont le seul aspect visible – et donc utilisé par chacun d'entre nous – se résumera à une interface ergonomique simple et à des interconnexions pratiques et fiables entre les différentes bases d'information. Un système finalement capable de faciliter notre travail au quotidien. L'ambition est grande. Mais le bénéfice attendu encore plus.

Jean-marc Lehu

appelant immédiatement à renouveler la collecte des nouvelles informations pour une nouvelle version papier... Démarche répétitive. Nouvelles saisies. Durée de vie limitée. Perte de temps ! L'annuaire électronique – www.eannuaireparis1.fr – est aujourd'hui une petite brique

L'UNJF, au service des formations juridiques

L'Université numérique juridique francophone (UNJF) est une des grandes universités numériques thématiques (UNT) initiées par l'État. Elle regroupe, depuis 2009, plus de la moitié des universités françaises ayant une composante juridique dont l'Université Paris 1. Entretien avec Jean-Claude Masclet, président de l'UNJF.



à disposition par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. La création du GIP couronne les efforts entrepris par plusieurs universités françaises en matière de création de ressources pédagogiques numériques. L'UNJF est au service des universités de droit qui en sont membres.

Qui sont les usagers ?

En 2009-2010, près de 30 000 étudiants ont utilisé les ressources pédagogiques de l'UNJF dont 1 442 appartenant à Paris 1. Mais l'UNJF est encore peu connue. Le chiffre pourrait être rapidement doublé. Le système mis en place est simple : dès qu'une université adhère, ses étudiants préparant des diplômes en droit ont accès gratuitement aux ressources disponibles. L'UNJF concerne donc directement les étudiants du régime présentiel, soit la grande majorité des étudiants. Les ressources pédagogiques de l'UNJF sont aussi utilisées par plusieurs universités dans le cadre de programmes de formation continue ou de formation à distance.

Quelles ressources l'UNJF numériques diffuse-t-elle ?

L'UNJF propose actuellement 54 cours en ligne et 8 guides méthodologiques accompagnés de nombreuses ressources multimédias complémentaires (vidéos d'auteurs et de professionnels, illustrations, exercices et cas pratiques interactifs). Ces cours et guides couvrent la quasi-totalité du programme de licence et de master 1. Certains sont utilisés en master 2. Parmi les auteurs des cours UNJF figurent des professeurs de Paris 1 : Bertrand Mathieu et Michel Verpeaux (Droit constitutionnel), Philippe Delebecque (Droit civil),

Jean-Marie Pontier (Droit administratif) et Florence Lasserre-Jeannin (Mobilisations juridictionnelles et procès).

La plate-forme de l'UNJF offre également les modules du C2I métiers du droit, accessible en format PDF en libre accès. La coopération avec le Conseil national des barreaux (CNB) et le Conseil supérieur du notariat (CSN) devrait déboucher sur la création de produits multimédia de présentation des professions concernées, qui seront utilisés pour l'information et l'orientation des étudiants des universités de droit.

Comment les cours en ligne de l'UNJF se présentent-ils ?

Les cours de l'UNJF présentent pour les étudiants qui y ont accès, c'est-à-dire les étudiants des 30 universités membres, deux caractéristiques. La première est la gratuité d'accès : les étudiants peuvent donc, avec la commodité que présente Internet, disposer d'un manuel qu'ils utiliseront à titre complémentaire, pour enrichir leurs connaissances. Ces cours font l'objet d'une mise à jour deux fois par an. La seconde est l'interactivité : toutes les leçons des cours UNJF sont accompagnées de vidéos, de schémas et d'illustrations, d'exercices d'auto-évaluation, de cas particuliers interactifs, de ressources complémentaires (textes, jurisprudence, doctrine...).

En cours d'année sera mis en place un dispositif permettant à chaque étudiant de s'approprier le cours en l'enrichissant de notes et d'observations personnelles ou en incrustant des documents complémentaires. Les étudiants ont aussi accès aux ressources documentaires des éditions Francis Lefebvre et Lexbase à partir de la plate-forme de cours UNJF à la suite d'accords passés avec ces éditeurs.

Quel avantage l'UNJF peut-elle apporter à l'étudiant en droit ?

L'interactivité constitue incontestablement la valeur ajoutée des cours UNJF par rapport aux manuels classiques. À la rentrée 2010 est paru le premier numéro d'un magazine sur la législation, la jurisprudence : le magazine d'actualité juridique. Ce magazine permettra aux étudiants de mettre à jour leurs connaissances et de mieux préparer leurs examens. La mutualisation des moyens permise par l'UNJF donne la possibilité de réaliser des ressources numériques d'un standard élevé, donc coûteuses, qui seraient hors de portée pour une université agissant seule. Elle permet aussi d'adapter constamment les cours en ligne et éléments pédagogiques aux évolutions de la technologie.

L'UNJF travaille en liaison étroite avec la conférence des doyens des universités de droit. Elle offre aujourd'hui aux universités de droit un outil de qualité au service de leurs programmes internationaux et des relations qu'elles peuvent entretenir avec des universités de droit étrangères, spécialement dans l'espace francophone.

Propos recueillis par
Lucia Hernandez

Q u'est-ce que l'UNJF ?

L'Université numérique juridique francophone réunit actuellement 30 universités françaises. Le conseil national des barreaux et le conseil supérieur du notariat ont demandé leur adhésion. Plusieurs universités étrangères appartenant à l'espace francophone ont manifesté leur intérêt pour une association.

L'UNJF a été constituée officiellement en Groupement d'intérêt public (GIP) le 20 novembre 2009. L'UNJF a établi son siège social et son secrétariat à Paris, dans les locaux mis

L'UNJF c'est :

- 53 cours
- 8 guides méthodologiques
- 1 magazine mensuel d'actualités juridiques
- Le C2i métiers du droit

Membres de l'UNJF :

- 30 universités
- Le Conseil national des barreaux (CNB)
- Le Conseil supérieur du notariat (CSN)

Pour en savoir plus :

Portail principal :
www.unjf.fr
Portail des adhérents :
<http://cours.unjf.fr>
Portail des formations :
<http://foad.unjf.fr>

Contact :

Adresse : Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, UNJF
13 rue du Four, 75006 Paris
Tél. : 01 43 54 60 91
Fax : 01 43 54 60 97
Site web : <http://www.unjf.fr>

L'odorat, un sens subtil

« La "verticalisation" de l'homme serait le commencement du processus inéluctable de la civilisation ». Freud émet l'hypothèse que l'homme en se redressant se serait éloigné du sol et des odeurs. Il fait une corrélation entre l'effacement de l'odorat et le processus de civilisation de l'homme. L'odorat est un sens déprécié, or cette conception de l'olfaction a freiné son développement. Respirons autrement avec Chantal Jaquet – professeur de philosophie à l'Université Paris 1 – les odeurs et les parfums qui nous environnent. Elle pose un regard plus subtil et profond sur l'olfaction dans son livre *Philosophie de l'odorat*, et redonne ses lettres de noblesse à ce sens souvent dénigré.



L'anosmie des philosophes

Le terme « anosmie », qui vient du grec *anosmos* « inodore », désigne la diminution ou la perte de l'odorat. L'anosmie des philosophes s'exprime par leur « silence olfactif » selon la formule d'Alain Corbin dans *Le miasme et la jonquille*, éditions Flammarion, 1996. En effet, si les autres sens font l'objet de réflexions philosophiques et fournissent des modèles de connaissance – notamment la vue et l'ouïe – l'odorat est un sens négligé voire méprisé. Chantal Jaquet constate une désaffection philosophique à son égard. Les philosophes l'ont rarement pris comme objet de réflexion, comme s'ils approuvaient la formule de Saint Bernard, selon laquelle, « *odoratus impedit cogitationem*, l'odorat empêche de penser ». Elle s'est donc demandé si l'odorat, pouvait se constituer en objet philosophique malgré le discrédit dont il est frappé.

Un sens bestial et insociable ?

Une des principales raisons de cette anosmie des philosophes est que l'odorat serait un sens grossier, « une sorte de résidu archaïque de la bête en l'homme ». Si l'odorat est « peu développé ou atrophié » chez l'homme, contrairement au « flair puissant de l'animal » ou à l'acuité de l'odorat du « sauvage », c'est parce qu'il relèverait davantage de la bestialité et de la sauvagerie que les autres sens. L'odorat, occuperait même le plus bas degré dans la hiérarchie des sens. Or indique Chantal Jaquet, la prétendue faiblesse de l'odorat « tient moins à la configuration anatomique de l'homme qu'au manque de culture » et pour preuve, le nez éduqué du parfumeur devenu plus délicat, « peut discerner jusqu'à trois mille produits ».

Il y aurait une deuxième raison du rejet de l'olfaction par les philosophes,

qui serait liée, comme le remarque Kant, au fait que l'odorat est « un sens ingrat et incommode » puisque l'odeur pénètre dans notre intimité, s'impose à nous et s'imisce en nous. L'inhalation de l'odeur de l'autre, de son corps, s'apparente à une sorte d'intrusion et de mainmise sur le monde, gênante. L'odorat apparaît ainsi comme un sens insociable. Les odeurs peuvent être ressenties comme importunes et désagréables. Par son odeur, une part de l'autre pénètre en nous. C'est ce que Jean-Paul Sartre souligne dans son essai, *Baudelaire* :

« L'odeur d'un corps, c'est ce corps lui-même que nous aspirons par la bouche ou le nez, que nous possédons d'un seul coup, comme sa substance la plus secrète et, pour tout dire, sa nature. L'odeur en moi, c'est la fusion du corps de l'autre à mon corps. Mais c'est ce corps désincarné, vaporisé, resté, certes, tout entier lui-même mais devenu volatil ».

Si une « forte odeur corporelle » est « une manière d'imposer abusivement son corps à autrui », a contrario un parfum agréable joue aussi un rôle de sociabilité, et peut être aussi une forme « d'expression de la politesse la plus raffinée ». L'odeur a un pouvoir de répulsion (« celui que je hais sent mauvais ») ou d'attraction : « dans la magie des amants, l'odeur se voit imputer un pouvoir de séduction qui s'apparente à un sortilège ». Selon que l'on aime ou que l'on hait, l'odeur neutre de l'autre, sera



Les cinq sens, David II Teniers (1610-1690)

jugée bonne ou mauvaise, La haine se manifeste sous la forme d'un rejet olfactif : en attestent certaines expressions comme « ne pas pouvoir sentir quelqu'un », « l'avoir dans le nez ». Des odeurs jugées mauvaises peuvent être au contraire valorisées par celui qui aime. Chantal Jaquet rappelle ainsi l'anecdote de Napoléon écrivant à Joséphine : « Ne te lave pas. J'accours et dans huit jours, je suis là. »

Une odeur est donc une émission de l'autre. Le parfum est l'émanation d'une essence, puisque le même parfum sur des peaux différentes n'exhalera pas la même note olfactive et donnera lieu à des variations singulières. Le parfum révèle ainsi la signature d'un être, son identité.

L'odeur en elle-même cependant n'existe pas. Une odeur est une

combinaison de molécules. Et dans la perception que nous en avons, selon la sensibilité olfactive de chacun, nous discernons plutôt telles composantes ou telles autres, de sorte qu'une même odeur ne sera pas perçue de la même manière. Ce qui rend peut-être plus difficile un discours à ce sujet.

Un « sens muet » ?

Une autre raison de cette anosmie, précise Chantal Jaquet, tient à « l'incapacité du langage à rendre les sensations olfactives », à établir des concepts pour ce qui est passager, fugitif. Elle constate une sorte d'indigence du vocabulaire à exprimer les nuances subtiles et délicates des odeurs. Lorsque nous voulons qualifier une odeur, soit nous désignons sa source et non l'odeur elle-même (odeur de rose, odeur de café...)



comme si nous ne savions pas la nommer. Soit nous en donnons des caractéristiques hédonistes : « ça sent bon » (plaisir), « ça sent mauvais » (désagrément).

D'une langue à l'autre nous recensons plus ou moins de termes se référant aux odeurs et aux parfums. Chantal Jaquet souligne que certaines civilisations, qui valorisent les odeurs et les parfums et leur prêtent ainsi plus d'attention, disposent d'un vocabulaire très riche et précis pour les exprimer. Elle se réfère aux travaux de Françoise Aubaile-Sallénave qui relève dans le vocabulaire olfactif du monde arabo-musulman, deux cent cinquante termes pour les désigner. Par exemple, « l'odeur aigre de sueur qui se dégage des aisselles fait l'objet d'une multiplicité de dénominations, *sanna*, *sumâh*, *zaghghum*, *dhafr*, selon sa provenance, son degré de fétidité et de puanteur. » Et de même, certaines professions « confrontées à des stimuli odorants », comme les parfumeurs, les œnologues, les cuisiniers, ont un abondant lexique olfactif. Même si les combinaisons infinies du langage peuvent combler les faiblesses sémantiques, l'absence d'un vocabulaire étendu freine la

perception olfactive. En effet, « l'existence de mots distincts dans une langue aide à percevoir, à mémoriser et à transmettre des nuances ». Dès lors, l'art par l'invention de formes et de mots nouveaux, joue un rôle décisif dans la culture de l'odorat.

Expressions artistiques de l'odeur

Certaines œuvres artistiques permettent de restituer l'évanescence et la fugacité des odeurs et des parfums, et d'arracher l'odorat à ce silence. Chantal Jaquet analyse le « monde olfactif » de certaines œuvres littéraires (chez des auteurs comme Huysmans, Balzac ou Proust) et nous révèle la dimension artistique de l'odeur dans la musique (Debussy), la peinture (Gauguin) et même la sculpture. Par exemple, elle évoque la musique de Debussy qui dans son opéra *Pelléas et Mélisande*, « lie le son au parfum ». Dans, « les sons et les parfums tournent dans l'air du soir », l'écriture

musicale de Debussy rend la fugacité et la volatilité des parfums qui se répandent.

Dans la peinture, il s'agit de réaliser le tour de force d'exprimer « l'invisible par le visible ». Au XVII^e siècle, par exemple, nombreux sont les peintres qui ont recours à l'allégorie pour évoquer l'odorat, par exemple, en peignant des fleurs, ou un chien. Gauguin avec *Noa Noa* (qui signifie odorant en maori) exprime par sa peinture un véritable univers olfactif : « avec Gauguin, la peinture se fait odorante », écrit Chantal Jaquet.



Pour la sculpture, la difficulté est grande. La sculpture s'enracine dans la matière, ce qui suggère l'idée de lourdeur, d'épaisseur, d'immobilité, et le paradoxe est de montrer des œuvres ayant pour vocation d'exprimer l'odeur et ainsi,

le fugitif, l'invisible, la volatilité. Chantal Jaquet prend l'exemple d'un bas-relief *Scène de peste* de Gaetano Giulio Zumbo. Il représente des corps putréfiés, entassés et enchevêtrés. La force expressive de cette sculpture est telle que l'on porterait presque la main au nez. Zumbo fait, dit-elle, « jaillir l'odeur du modelé ». Il illustre ce pouvoir de la sculpture (renforcé ici par la vue) à suggérer l'odeur.

Vers un art olfactif autonome

Il existe des œuvres olfactives où le parfum n'est pas suggéré mais respirable. Comme les œuvres contemporaines du « sculpteur olfactif », Hiroshi Koyama. Dans son exposition *Reconnaissance de l'encens*, le parfum ne participe pas seulement à la composition artistique, il fait « partie intégrante de la sculpture, lui donne son sens et sa véritable portée ». L'artiste sculpte d'imposants blocs noirs de roche balsamique et les unit à la légèreté et liberté des parfums de l'encens. Toutes les pièces exposées reposent sur une improbable fusion entre la densité et l'immobilité de la pierre, et la légèreté et la volatilité du parfum, « entre la puissance du roc qui





renvoie aux profondeurs de la terre et l'évanescence de l'encens qui monte au ciel». Il insère des parfums à l'intérieur de la pierre sculptée et «fait voler en éclats les limites de la sculpture» écrit si justement Chantal Jaquet.

Cependant, si notre culture occidentale n'en est qu'à ses balbutiements, la civilisation japonaise a créé, au cours des siècles une véritable «esthétique olfactive complexe et raffinée».

Le Kôdô, «la voie des fragrances»

Cet art que recherchait Chantal Jaquet existait déjà de fait, au Japon. La civilisation japonaise a construit au fil des siècles un véritable art olfactif autonome, le Kôdô. Le terme Kôdô, «provient de la racine dô qui signifie la voie, et de Kô qui désigne ce qui est parfumé.» Le Kôdo est une forme d'art raffiné et spirituel qui obéit à un rituel précis. Le kôdô, est une cérémonie au cours de laquelle les participants respirent, apprécient, les fragrances d'encens qu'un maître de cérémonie leur présente. Les participants cherchent à les reconnaître, et les commentent. Il s'agit pour des esthètes aristocrates de

présenter des compositions olfactives qu'ils ont créées et qu'ils donnent à sentir à un public de connaisseurs disposés à «écouter l'encens» selon la formule consacrée.

Ainsi, il est possible de constituer une esthétique olfactive qui ne se réduise pas à la parfumerie. Le parfum n'est pas qu'un «objet volatil et futile», il peut échapper à son «statut de produit de luxe et de consommation» et devenir un objet d'art, donnant lieu à un pur plaisir des odeurs. Le parfum peut, selon les «contempteurs du nez», «contribuer à la fabrication d'un corps idéal, libéré des miasmes et de la contingence de la chair». Il est alors de l'ordre du paraître, de la dissimulation, de la frivolité et du luxe.

Chantal Jaquet rappelle aussi l'usage sacré du parfum. Le terme «parfum» vient du latin *per fumus* qui signifie «par la fumée». L'immatérialité, l'invisibilité des odeurs suggère celles des dieux. Dans de nombreuses croyances religieuses, l'encens sert de médiation entre les hommes et les dieux. L'odeur peut

donc aussi avoir une dimension hautement spirituelle. Chantal Jaquet souligne également que l'odeur a une «puissance de réminiscence supérieure aux autres sens» en raison de sa «vivacité», de son «immatérialité» et de son «immédiateté». Ainsi

l'odorat est tantôt considéré comme le «sens primitif et bestial», et tantôt comme le «sens de l'intériorité et de la profondeur».

Philosophie et odorat

En s'attaquant aux préjugés sur l'odorat, et en explorant les différentes expressions artistiques des odeurs, Chantal Jaquet sort l'olfaction du silence. Mais elle ne fait pas seulement de l'odeur un objet de réflexion philosophique, elle va aussi en faire «un support de la spéculation». Elle explore des modèles de pensée olfactifs. L'odorat est un sens qui ne renvoie pas à quelque chose de visible, il est donc propice à l'absorption, à nous porter au-delà du sensible. Ainsi, certains philosophes ont fait appel aux odeurs et à l'odorat pour désigner les choses subtiles que la vue ne pouvait pas restituer.

Par exemple, Lucrèce pour étayer sa thèse de l'existence des atomes prend appui sur la perception olfactive. Il en va des atomes comme des odeurs, ce n'est pas parce qu'elles ne se voient pas qu'elles n'existent pas. Nous en percevons les effets. Le modèle olfactif permet ainsi de penser l'existence d'atomes.

Nietzsche lui donne véritablement ses lettres de noblesse en philosophie: «Tout mon génie est dans mes narines» écrit-il. Il «érige le flair en instrument de discrimination du vrai et du mensonger». L'odorat est «un modèle de sagacité» soutient Chantal Jaquet. *Sagax* en latin, signifie celui qui a du flair et la sagacité, c'est la perception des nuances subtiles, c'est une pénétration fine des choses. Le modèle olfactif offre une profondeur qui n'est peut être pas intrinsèque à la vue laquelle en reste toujours à la surface alors que l'odorat permettrait de saisir l'intimité profonde des choses. Ce que peu de philosophes ont su discerner...

Lucia Hernandez

Pour en savoir plus :
Chantal Jaquet, *Philosophie de l'odorat*, Presses Universitaires de France, Paris, 2010.



Améliorer la vie des personnels, une vocation choisie

Rencontre avec Anne Barbero, responsable administrative du Service de la vie des personnels de Paris 1. Un service unicellulaire qui pourtant est connu de tous tant il œuvre au quotidien pour que chacun et chacune voit sa vie à l'Université améliorée.



Ane fait partie des personnes de notre établissement qui sont très sollicitées ; elle partage son temps entre l'accueil des agents et le traitement des dossiers des personnels.

Ce travail en contact avec le public est le dénominateur commun de toutes ses expériences professionnelles et c'est ce qu'elle apprécie le plus. C'est un métier qui requiert des qualités d'écoute et de communication : « Si on n'a pas la volonté de s'ouvrir aux autres ce n'est pas la peine... »

Originnaire de Marseille, Anne Barbero, 38 ans, est mère de deux enfants. Elle a été très impliquée dans le périscolaire et fut tour à tour animatrice et surveillante. Elle a suivi des études en histoire jusqu'à la maîtrise ; l'enseignement semblait être sa

destinée. Elle s'est finalement aperçue que ce n'était pas la carrière qui l'attirait le plus. En étant surveillante, elle a pu approcher le monde administratif et parce que dit-elle avec humour « j'ai été atteinte par la limite d'âge à 29 ans », elle a alors décidé de passer le concours de secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur qu'elle obtint en 2001. Elle fut alors nommée à l'Université Paris 1.

elle-même ! Cela peut prêter à sourire, mais cela signifie aussi qu'elle est seule pour assurer des missions aussi vastes que l'action sociale, culturelle et sportive et de loisir. Dans une Université aussi importante que Paris 1, plus de 1 500 enseignants-chercheurs, quelque 800 personnels IATOS (Ingénieur, Administratif, Technique, Ouvrier, de Services sociaux et de Santé) et de bibliothèques, nous comprenons toute l'ampleur de cette

“ Les personnes qui vivent mieux leur vie privée, vivent mieux leur vie professionnelle ”

Elle est passée dans plusieurs services de l'Université. Elle a d'abord exercé ses activités dans un laboratoire d'économie sociale, puis a travaillé au sein de l'Institut des sciences sociales du travail (ISST), puis au Centre d'éducation permanente (CEP). Enfin, elle a saisi l'opportunité d'un départ à la retraite et a rejoint, à la rentrée 2008, le Service de la vie des personnels, ce à quoi son parcours professionnel l'avait préparée.

Anne Barbero est responsable d'un service qui ne compte qu'une seule personne :

tâche. Il s'agit donc d'un service à part entière qui vise à améliorer les conditions de vie des personnels de l'Université selon deux grands axes : le premier en leur proposant des activités culturelles, sportives et de loisirs. En début d'année, elle coordonne les journées d'accueil des nouveaux personnels enseignants et administratifs et les personnels ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF). Elle organise des ateliers d'expression (art du récit et improvisation orale, dessin, théâtre). Et avec l'Unité d'enseignement et de formation des activités physiques et sportives (UE-FAPS), elle prend en charge le volet inscription des personnels pour des activités sportives telles que salsa, course/running, badminton, gymnastique douce et natation.

Ensuite, elle se consacre aux expositions d'automne. Elle assure la diffusion, la commande et la distribution des billets (près de 900 l'année dernière). Elle travaille avec l'Association d'entraide du ministère de l'éducation nationale (AEMEN) pour obtenir des tarifs privilégiés. Elle s'emploie à préparer le Noël

pour les enfants des personnels (près de 800 enfants). Puis à partir de janvier elle délivre les cartes CEZAM, les cartes des musées, et prépare les expositions de printemps. Et enfin, elle participe largement à l'organisation de la fête du sport. Elle a aussi complété les offres vacances avec deux partenaires : Vacances pour tous et L'Esprit vacances. « Ce qui m'amuse le plus et ce qui ne m'a jamais posé de problème, c'est que ce que beaucoup perçoivent comme quelque chose de très ludique, est en fait un vrai travail ! Mais je suis ravie que cela soit perçu ainsi. On travaille beaucoup sans le faire peser sur les usagers ». Certes, précise Anne Barbero : « la partie visible de mon activité c'est ce que j'envoie par mail, mais je fais aussi un important travail sur l'action sociale qui est un peu plus à la marge. » Le second axe est donc cette action sociale en faveur de tous les personnels. L'Université met en œuvre un accompagnement administratif dans les domaines de la restauration, de l'enfance, du logement, des aides financières.

À ce poste, elle est donc à l'interface entre la vie professionnelle et la vie privée, elle part du principe que les personnes qui vivent mieux leur vie privée vivent mieux leur vie professionnelle. Aujourd'hui, elle prépare le concours d'attachée d'administration pour asseoir sa responsabilité à la tête du service.

Paris 1 a été l'une des universités pionnières de ce type de service. « On le confond souvent avec un CE (Comité d'entreprise), ce n'est pas du tout cela. D'abord je ne suis pas élue et mon budget ne correspond pas à un pourcentage de la masse salariale ; j'ai le budget que l'Université me donne. Ce qui révèle donc qu'il y a une réelle volonté pour que cela existe, ce qui est remarquable. »

Lucia Hernandez



Prévisions de ventes cherchent gestion optimale des stocks

Stéphanie Faillon, 30 ans, diplômée du master 2 professionnel Logistique (département Gestion), est aujourd'hui prévisionniste internationale des ventes dans le groupe Nestlé. Elle retrace son parcours universitaire et professionnel et nous éclaire sur le rôle moteur et central de prévisionniste des ventes au sein d'une entreprise.



À l'issue de quatre années d'études en sciences économiques, elle termine son cursus par une formation spécialisée en logistique. En 2002-2003, elle rejoint la promotion 5 du master 2 pro Logistique. Elle avait eu des échos positifs du master et à la lecture de la plaquette, elle a su que cette formation répondrait à ses attentes : « j'ai vite perçu que cela allait me plaire, je voulais obtenir ma place au sein des vingt-quatre candidats ». Elle désirait travailler dans la logistique et sur les flux physiques de distribution des produits et plus particulièrement dans la grande consommation. Aujourd'hui elle est prévisionniste internationale des ventes chez Nestlé Waters.

Son stage de fin d'études a duré neuf mois, chez Kimberly-Clark, ce qui lui a permis de commencer par la gestion partagée des approvisionnements. Kimberly-Clark est une entreprise américaine qui fabrique des produits de consommation destinés à l'hygiène personnelle et aux soins avec des marques comme Kleenex, Peau douce, le Trèfle, Cottonelle... Sa mission était d'approvisionner la bonne quantité au bon moment pour que le client n'ait ni rupture ni surstock. Ensuite, elle a exercé pendant deux ans et demi un métier similaire chez Beiersdorf, un des leaders internationaux des produits cosmétiques, dermatologiques, solaires et pharmaceutiques, avec des marques phares comme Nivea, Labello, Hansaplast ou encore Eucerin. Elle évolue enfin, au sein de la même société dans un poste de prévisionniste des ventes et rejoint en 2009 la société Bourjois et en 2010, Nestlé Waters.

La prévision de ventes consiste à construire les volumes de ventes futures. « Tous les mois nous déterminons ce que nous pensons vendre

sur un horizon de deux ans roulants ». L'entreprise doit anticiper sur ses ventes (en fonction du temps de fabrication, de ses délais de livraison). Le prévisionniste recueille et analyse le maximum d'informations pertinentes pour ensuite établir des hypothèses et des prévisions. Le prévisionniste ne fait pas seul ses prévisions. Il doit y intégrer ses collaborateurs (service marketing,

vendre ». C'est un métier stratégique. Les prévisions de ventes représentent un exercice délicat qui doit permettre de satisfaire le client en évitant les ruptures de stock, mais il doit également, éviter les surstocks à l'entreprise. La mission du prévisionniste est donc déterminante. Il essaie d'intégrer le maximum d'éléments et d'informations (comme la météo) pour que les prévisions soient les plus

« Le stage apporte l'expérience tant recherchée par les entreprises. Aussi, il s'agit de bien choisir »

commercial) et analyser et interpréter les historiques afin d'obtenir une gestion des stocks optimale. « Nous travaillons en collaboration étroite avec le marketing pour obtenir des informations sur le produit. Nous travaillons également avec les comptes-clefs qui vont nous aider sur le référencement potentiel du produit. Nous "mixons" tout cela et nous établissons des volumes ».

Dans un premier temps, les prévisions de ventes servent à la production. Dans un second temps, elles servent au pilotage du chiffre d'affaires : « Ces prévisions en volume permettent d'établir le chiffre d'affaires global que la société va réaliser en fonction des produits qui vont être fabriqués et que nous pensons

fiables. « Sachant qu'une prévision par définition est fautive, nous définissons ensuite un seuil de tolérance acceptable d'erreurs. Cette part de tolérance est définie par rapport à la réactivité de la supply chain », indique Stéphanie Faillon.

Le métier de prévisionniste des ventes n'a pas été formalisé, aussi ce poste est généralement confié à des personnes qui ont un haut niveau d'études et une très fine connaissance des différents rouages de l'entreprise. En effet, explique-t-elle, « au départ c'était un métier qui n'existait pas, il était dispatché entre plusieurs autres fonctions, aujourd'hui, c'est un véritable métier très

prisé par les entreprises. » Logique car bien exercée, la prévision des ventes peut rapidement devenir une source de gains très importants.

Sa formation à Paris 1 lui a beaucoup appris. « Les étudiants qui vont choisir cette formation font un excellent choix » soutient-elle et pour l'anecdote, elle a convaincu son frère. Ce dernier a intégré la promotion 11 du master et il a aujourd'hui un poste dans l'approvisionnement-planification chez Beiersdorf. Et, « le stage apporte l'expérience tant recherchée par les entreprises. Aussi, il s'agit de bien le choisir », conseille Stéphanie Faillon.

La formation à Paris 1 couplée à sa personnalité logique et rationnelle lui ont permis de se spécialiser dans deux métiers très complémentaires et appréciés : approvisionnements et prévisions des ventes. Et elle n'exclut pas d'élargir ses activités. Elle aimerait remonter encore la chaîne logistique pour se diriger vers la planification ou vers la production.

Lucia Hernandez

* chaîne logistique



PRES, qui sommes-nous ?

Le fil de Par1s vous présente les partenaires du PresHésam. Ce mois-ci, l'ÉNA et l'INP.

L'École nationale d'administration

L'École nationale d'administration (ÉNA) a été créée en octobre 1945, par le général de Gaulle afin de démocratiser l'accès à la haute fonction publique et de professionnaliser la formation des hauts fonctionnaires. L'école est aujourd'hui dirigée par Bernard Boucault.

Elle est placée sous la tutelle du Premier ministre. L'ÉNA est un établissement public de l'État à caractère administratif, doté d'une autonomie



management public. L'ÉNA prépare également aux concours des



financière. Elle siège à Strasbourg et a une antenne à Paris. L'école recrute et forme des hauts fonctionnaires français et étrangers afin de les préparer aux responsabilités qui les attendent aux niveaux national, européen et international.

Le recrutement, très sélectif, a lieu chaque année, par voie de concours : un concours externe, réservé aux étudiants, un concours interne réservé aux agents publics en activité et un troisième concours, réservé aux personnes ayant déjà une expérience professionnelle hors fonction publique et/ou un mandat électoral au sein d'une collectivité territoriale. En 2010, 79 élèves français ont été admis sur concours, ainsi que 31 élèves étrangers sélectionnés pour le cycle international long. L'ÉNA propose également, en partenariat avec des universités et de grandes écoles, des formations diplômantes de l'enseignement supérieur (mastère spécialisé et masters).

L'enseignement théorique et pratique est essentiellement dispensé par des intervenants extérieurs, français et étrangers, hauts responsables en charge des politiques publiques, universitaires, praticiens issus du secteur public et du secteur privé. L'école forme ses élèves à l'expertise dans tous les champs essentiels de l'action publique et au

institutions européennes. Elle permet à ses élèves d'accéder, à leur sortie, aux hautes fonctions administratives de l'État (postes de direction et d'encadrement de la fonction publique française).

L'ÉNA en chiffres :

- 6500** hauts fonctionnaires français formés (depuis sa création)
- 3000** hauts fonctionnaires étrangers formés (depuis sa création)
- 79** élèves français recrutés (promotion 2010)
- 31** élèves étrangers (en 2010)
- 1000** intervenants
- 36,1** millions d'euros de budget

Contact :

ÉNA
1, rue Sainte Marguerite
67080 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 88 21 44 44
Fax : +33 (0)3 88 21 44 59

2, rue de l'Observatoire
75006 Paris Cedex
Tél. : +33 (0)1 44 41 85 00
Fax : +33 (0)1 44 41 86 49
www.ena.fr

L'Institut national du patrimoine

L'Institut national du patrimoine (INP), dirigé par Éric Gross, est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la culture et de la communication. Il a été créé en 1990. En 2001, l'Institut français de restauration des œuvres d'art (IFROA) rejoint l'ENP, qui acquiert un nouveau statut et reçoit le nom d'Institut national du patrimoine.

L'INP assure le recrutement par



personnes travaillant dans le domaine du patrimoine, comme les



concours et la formation initiale des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la Ville de Paris ainsi que la sélection, également par concours, et la formation des restaurateurs du patrimoine. Les élèves conservateurs du patrimoine suivent, à l'INP, une formation de 18 mois les préparant à leur futur métier. Les conservateurs du patrimoine ont pour mission d'étudier, de classer, de conserver, d'entretenir, d'enrichir, de mettre en valeur et de faire connaître le patrimoine. Ils participent et veillent à l'approfondissement de la recherche scientifique appliquée au patrimoine. Les élèves restaurateurs suivent, à l'INP, une formation de 5 ans pour acquérir les bases théoriques, scientifiques et pratiques nécessaires à la restauration d'œuvres et d'objets patrimoniaux. La formation conduit au diplôme de restaurateur du patrimoine qui confère le grade de master à ses titulaires.

En 2010 est créée une classe préparatoire intégrée (CPI) afin de préparer aux concours externes de conservateurs du patrimoine dans les spécialités archives, archéologie, monuments historiques et inventaire, musées.

L'INP offre également des formations professionnelles continues aux conservateurs, restaurateurs et

assistants et attachés de conservation, les conservateurs de bibliothèques...

L'Institut contribue donc à la connaissance, la recherche scientifique, la préservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine.

LH

L'INP en chiffres :

- 102** élèves conservateurs
- 89** élèves restaurateurs
- 75** personnels permanents
- 700** intervenants
- 8,56** millions d'euros de budget

Contact :

INP
Direction, secrétariat général
Département des conservateurs du patrimoine
2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 41 16 41
Fax : +33 (0)1 44 41 16 76

Département des restaurateurs du patrimoine
150, avenue du président Wilson
93210 Saint-Denis-La-Plaine
Tél. : +33 (0)1 49 46 57 00
Fax : +33 (0)1 49 46 57 01
www.inp.fr



Une historienne face aux images

Myriam Tsikounas, professeur en histoire et communication à Paris 1, a axé ses recherches sur le thème de «l'histoire par l'image». Focus sur le cinéma soviétique, soumis dès sa création en 1919, aux décisions politiques.



Je me suis d'abord intéressée à la mise en scène, par les cinéastes soviétiques des années 1920-1930, de la Commune parisienne de 1871. Cette étude m'a sensibilisée aux notions de transfert culturel, de circulation et de réappropriation d'images. En effet, un événement perçu en France comme un échec sanglant du mouvement ouvrier était considéré en Russie communiste comme le point de départ de l'Histoire. Il me fallait donc comprendre ce que les réalisateurs avaient sélectionné et retraité parmi le répertoire de figures disponibles — dessins de presse, toiles des impressionnistes, descriptions littéraires — pour répondre aux besoins spécifiques de leur société.

Ma seconde recherche était dévolue aux représentations cinématographiques de l'URSS post-révolutionnaire. À l'époque, les historiens français étaient soucieux de déboucher dans des séries de films, des lapsus symptomatiques des traumatismes, des craintes ou des espoirs d'une nation. Mais comme toutes les fictions qui composaient mon corpus étaient des œuvres de commande, cette lecture de contenu ne convenait pas. Dès la Nouvelle politique économique (NEP), les réalisateurs qui continuent d'exercer leur métier sont ceux qui acceptent de fabriquer des images de propagande, de présenter une armée rouge vaillante, de commémorer Octobre 17, puis de promouvoir la collectivisation des campagnes. J'ai alors compris la nécessité de confronter ces thèmes obligés aux dispositifs filmiques. Pour m'assurer une prise, non seulement sur les images, mais aussi sur la narration, je me suis aventurée dans des disciplines connexes de l'Histoire, qui proposaient des cadres théoriques. J'ai emprunté à Greimas et aux folkloristes le schéma actantiel, à Gérard Genette ses réflexions sur les seuils, l'ordre, la vitesse et la fréquence du récit. Christian Metz et Roland Barthes, qui venaient de bâtir une grammaire des images, offraient eux aussi des pistes fécondes. Pour analyser la composition des

photogrammes, les historiens de l'art fournissaient des modèles. Ce bricolage sémiotique m'a suffi pour mettre au jour, dans cet art sous contrainte, des décalages significatifs entre ce qui est montré et la manière de le

“Ce bricolage sémiotique m'a suffi pour mettre au jour [...] des décalages entre ce qui est montré et la manière de le montrer”

montrer. Ainsi les soldats «blancs», toujours occupés à commettre une vilénie, apparaissent-ils nimbés d'une lumière céleste tandis que les «rouges», pourtant partis fertiliser la taïga et y ouvrir des écoles, restent dans l'ombre et sont discrédités par des contre-plongées arrogantes.

Au terme de ce travail sur le cinéma soviétique et ses «façades Potemkine», j'avais un regret: je n'avais vu que des films muets. Or, j'avais bien conscience que le hors-champ sonore pouvait contredire ou renforcer la signification de l'image projetée.

Une vaste enquête collective sur les imaginaires parisiens m'a fourni l'occasion d'observer des séries de fictions et de documentaires français parlants. J'ai pu déterminer comment le timbre de voix d'un récitant ou d'un comédien, des déclinaisons musicales sur un mode mineur, altérant l'harmonie naturelle, ont été programmés pour accentuer la tristesse des bidonvilles, des quartiers nord de la capitale puis des cités dégradées de banlieue; de quelle manière des dissonances sinistres, doublées d'une absence de respiration d'acteurs volubiles, expriment l'inexorable destinée de la jeunesse irrégulière.

Dans les années 1980, les archives de l'URSS étaient quasiment inaccessibles. Ne pouvant consulter les dossiers de production des films étudiés, j'avais rencontré les rares réalisateurs et techniciens survivants, mais ces entretiens

émouvants ne m'avaient pas permis de retrouver toutes les contraintes qui avaient grevé les œuvres. À l'autre pôle, celui de la réception, je n'avais pu que compulsier la critique professionnelle et les opinions

de quelques spectateurs, publiées dans la presse. Je m'étais contentée de ces maigres indices car, à la lecture soutenue des sémiologues et d'Eisenstein, j'avais cru, à tort, qu'une bonne connaissance des procédés iconiques suffisait à en saisir les effets sur les destinataires.

Durant la décennie suivante, les travaux de Pierre Bourdieu, Joseph Gusfield et alentour, m'ont aidée à mieux appréhender le champ des producteurs, notamment des publicitaires qui, selon l'agence qui les emploie, peuvent alternativement réaliser des images en faveur de l'alcool et contre lui. Mais cette sociologie «constructiviste» m'a aussi conduite à surestimer la capacité des artistes et de leurs commanditaires à acculturer des masses de plus en plus finement segmentées, voire à les décerveler en répondant à leurs attentes supposées.

La création, en 2004, du master Histoire et audiovisuel et le partenariat avec l'INA (Institut national de l'audiovisuel) m'ont permis de m'engager, avec les collègues et les étudiants, dans une histoire plus totale. Grâce à l'accès permanent aux archives audiovisuelles numérisées et à leur documentation écrite afférente, il devient possible d'examiner

les phénomènes d'interactivité et de circularités entre sources et cibles, de comprendre comment se conçoit et se colportent des imaginaires sociaux, dont des publics diversifiés modulent continuellement le sens.

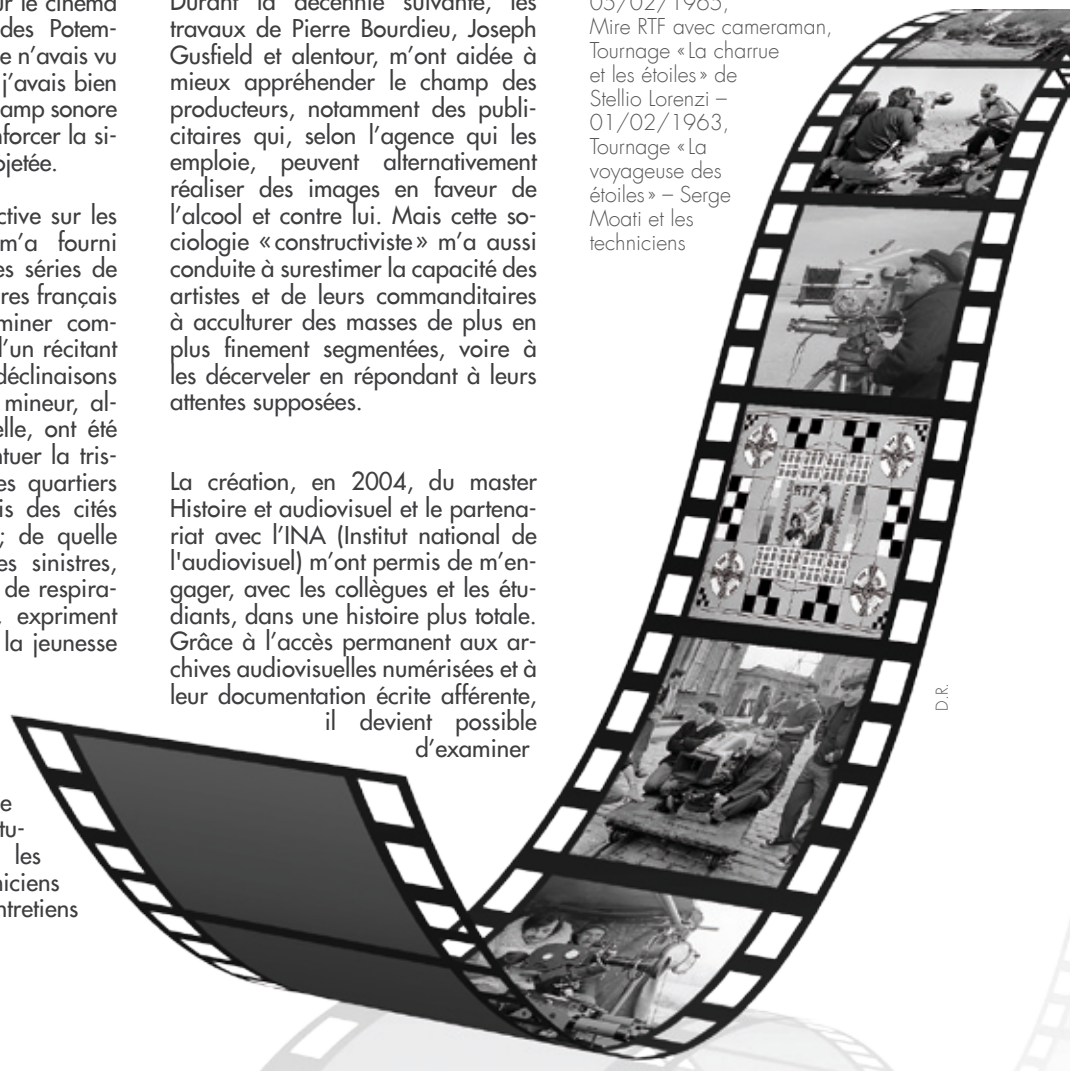
Myriam Tsikounas

Pour en savoir plus:

Dernier travail collectif publié: Pascale Goetschel, François Jost, Myriam Tsikounas dir., *Lire, voir, entendre. La réception des objets médiatiques*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.

De haut en bas:

Tournage «La charrue et les étoiles» de Stelio Lorenzi – 01/02/1963,
Tournage de «l'Homme qui rit» de Victor Hugo par Jean Kerchbron avec Xavier Depraz – 07/10/1970,
Tournage «Don Juan ou le festin de pierre» de Marcel Bluwal – 05/02/1965,
Mire RTF avec cameraman,
Tournage «La charrue et les étoiles» de Stelio Lorenzi – 01/02/1963,
Tournage «La voyageuse des étoiles» – Serge Moati et les techniciens



La Communication au service de l'information économique

Le master 2 pro Communication et informations économiques codirigé par Jésus Martinez-Dorransoro, (à gauche) et Michaël Assous, maîtres de conférences au département d'Économie (UFR 02), vise à former des économistes aux métiers de l'information et de la communication dans les domaines de l'économie et des finances internationales.



Le master 2 pro Communication et information économiques (CIE) est ouvert depuis la rentrée 2010 et a accueilli 20 étudiants. Ce master est issu de la réunion de deux projets pédagogiques et de la mise en commun des moyens spécifiques des spécialités : Information et journalisme économique (IJE) mention THEME (Théorie, Histoire et Méthode de l'Économie), dirigé par Michaël Assous, et Communication économique et financière internationale

(CEFI), mention Économie internationale et globalisation (EIG), dirigé par Jésus Martinez-Dorransoro.

autres, les techniques de journalisme. Le master 2 pro CIE est accessible aux anglophones ayant suivi un

“Le master 2 pro est accessible aux étudiants anglophones, aux étudiants économistes et aux professionnels qui aspirent à valider leurs acquis”

Le master donne aux étudiants ayant bénéficié d'une formation initiale d'économie, une formation plus professionnalisée correspondant aux attentes des métiers de l'information et de la communication internationales. Grâce à la connaissance des fondamentaux en économie et en finances internationales, cette formation permet d'assimiler les méthodes de mise en perspective analytique, historique et méthodologique de l'information et de la communication et d'acquérir les connaissances requises pour une contextualisation de l'information et de la communication sur la base d'autres sciences sociales. Les cours sont dispensés par des enseignants de Paris 1, mais également par des intervenants professionnels qui leur enseignent entre

autres, les techniques de journalisme. Le master 2 pro CIE est accessible aux anglophones ayant suivi un cursus d'économie au préalable ainsi qu'aux étudiants en provenance d'autres formations à fort contenu économique et aux professionnels qui aspirent à valider leurs acquis. Les étudiants de la mention EIG auront le choix entre deux parcours qui demandent une bonne connaissance de l'anglais et de l'allemand ou de l'espagnol. Dans le parcours Cœur Europe, les étudiants suivent deux cours en allemand sur les enjeux économiques de l'économie allemande et de sa zone d'influence. Dans le parcours Hispanité, les étudiants suivent deux cours en espagnol sur les liens économiques et financiers entre l'Espagne et l'Amérique latine et sur les stratégies des multinationales espagnoles et latino-américaines. À l'issue de la formation, l'étudiant suivra un stage en France et, si possible, à l'étranger, d'une durée de six mois. Ce qui donnera lieu à la rédaction d'un rapport et à une soutenance. La mention THEME présente un parcours de journalisme économique qui comprend la rédaction d'un dossier journalistique consacré à l'analyse approfondie d'une question de l'actualité économique ou d'une thématique propre à l'organisation accueillant l'étudiant.

Des débouchés professionnels

Les connaissances acquises en journalisme économique et financier,

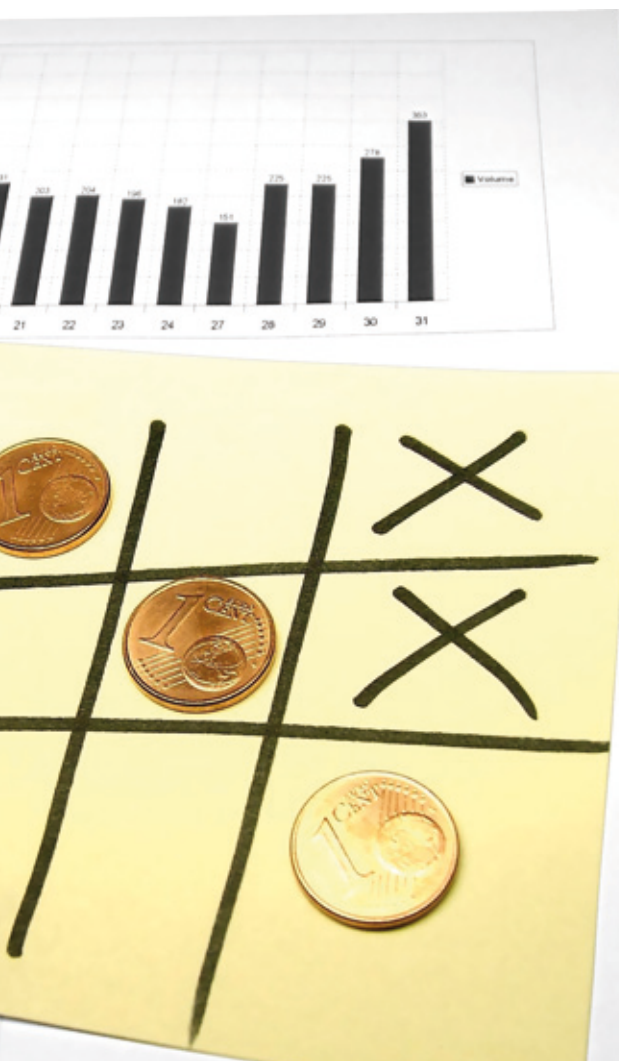
en technique de journalisme, en économie et finances internationales, en communication, en anglais économique, offrent aux diplômés de belles perspectives professionnelles. Les employeurs peuvent être des sociétés de presse, généralistes ou spécialisées, des sociétés d'études et d'éditions spécialisées en économie ou finance, ou encore des services de presse ou de communication de grandes entreprises ou d'organismes internationaux.

Le master 2 pro CIE forme à l'exercice du journalisme économique et financier de presse (dont la presse électronique), à la conception, au traitement rédactionnel et à la mise en œuvre, dans des contextes linguistiques différents (anglophone, hispanophone, germanophone) de la communication économique dans les entreprises. Les diplômés peuvent exercer dans les départements de communication des entreprises multinationales; peuvent être informateur financier des sociétés cotées (*investor relations*); communicant de l'entreprise à l'égard de ses actionnaires et de ses salariés. Ils sont à même de travailler pour les départements de communication d'organisations internationales, les associations, les collectivités locales ou les syndicats, et d'exercer le métier de rédacteur pour les sociétés d'études et d'éditions spécialisées.

Lucia Hernandez

Contact :

Département d'Économie - UFR 02
Responsables : Jésus Martinez-Dorransoro et Michaël Assous
Tél. : 01 44 07 88 76
Fax : 01 44 07 87 87
Courriel : ecom2p@univ-paris1.fr



Master et magistère unis pour les relations internationales

Le magistère relations internationales et action à l'étranger (MRIAIE) et le master des études européennes relations internationales (EERI), dirigés depuis 1994 et 2005 par Robert Frank, professeur d'histoire des relations internationales à l'Université Paris 1, sont des formations pluridisciplinaires qui ouvrent à des métiers tournés vers l'international et l'Europe.



En 1985 – à l'initiative du professeur des relations internationales, René Girault – est ouvert le magistère Relations internationales et action à l'étranger (MRIAIE). En 2005-2006 sortent les premiers diplômés du master 2 mention Études européennes relations internationales (EERI). Désormais, le master et le magistère ont un nom commun: Relations internationales et actions à l'étranger. Ce qui marque la volonté du directeur et du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur d'harmoniser les deux formations. Le master a été créé au moment du processus de Bologne dans une volonté d'ouvrir le recrutement et de permettre aux étudiants du magistère (qui recevaient un diplôme d'université) d'obtenir un diplôme d'État. Les magistériens obtiennent à l'issue de trois ans d'études un double diplôme: celui du magistère et celui du master. Les étudiants du master et du magistère, ont un tronc commun.

Les deux années de masters se chevauchent avec les trois années de magistère. Ce sont des formations pluridisciplinaires, avec une forte proportion d'histoire et de géopolitique, de science politique, d'économie, de droit, de gestion et de marketing. Elles développent les compétences linguistiques des étudiants qui doivent avant d'intégrer la formation, maîtriser au moins deux langues étrangères. Des enseignants du Service général des langues (SGEL) et des intervenants extérieurs assurent ces cours; un accent particulier est mis sur l'allemand et le russe, qui sont des lan-

pour les futurs diplômés. Si ces formations sont rattachées au département d'Histoire (UFR 09), avec environ 20% d'historiens, le profil des étudiants qui suivent ces

précieuse de Benjamin Salesse. À l'origine, il s'agissait de favoriser l'insertion des historiens dans le monde du travail. De nombreux partenaires publics, le Centre de

“ Il s'agissait de favoriser l'insertion des historiens dans le monde du travail. De nombreux partenaires [...] accueillent des apprentis ”

formations est pluridisciplinaire. De ce fait, au début du cursus, les étudiants bénéficient d'une remise à niveau en économie, gestion, histoire, géopolitique. Ils ont ensuite la possibilité d'affiner leurs connaissances sur une aire géographique: monde arabo-musulman, Amérique latine, Asie, Europe centrale. Les cours sont dispensés par des professeurs de l'Université et par des professionnels de la diplomatie et du monde des affaires, des administrations de l'État, de chambres syndicales ou d'unions professionnelles, ou encore de grandes entreprises. Les étudiants partagent leur temps entre cours (400 heures) et entreprise (750 heures), garantie d'une réelle expérience du monde du travail. Cette année a accueilli la troisième promotion de la filière en alternance créée par Gérard Lufinier, encouragé et soutenu par Robert Frank, avec l'aide

doctrine d'emploi des forces (CDEF), la mairie de Paris, le conseil régional d'Île-de-France et le ministère de l'écologie, de grandes entreprises privées comme AXA, Total, L'Oréal, Aramis, ainsi que des cabinets de conseils... accueillent des apprentis. L'Université est partenaire du Centre de formation d'apprentis (CFA) sup 2000 qui noue les liens entre les apprentis de l'enseignement supérieur et les entreprises.

Le 25 janvier 2011 a eu lieu en Sorbonne, la cérémonie de signature d'un partenariat important entre le master et le magistère et le centre supérieur de la marine nationale, offrant de nouvelles perspectives professionnelles et des stages aux étudiants. Pour la marine nationale c'est l'occasion d'avoir une fenêtre ouverte sur le monde de l'université et de faire connaître ses

missions. C'est donc un échange fructueux qui réunit les deux partenaires. La préprofessionnalisation, la pluridisciplinarité, une connaissance étendue de l'étranger, sont les atouts de cette formation qui favorisent l'insertion des diplômés. Ils trouvent des emplois dans les services marketing des entreprises, les banques françaises et étrangères, les entreprises d'import-export, les sociétés de tourisme, dans les collectivités territoriales, dans les secteurs de la diplomatie, des relations culturelles et politiques, dans les ONG (Croix-Rouge, Amnesty International, Ingénieur sans frontière...). Le réseau des anciens magistériens confirme une bonne insertion dans la vie professionnelle. La vie du diplômé se manifeste par une activité associative dense avec l'association Unisphère, ainsi que par la cohésion des équipes pédagogique et administrative qui entourent les étudiants et restent ainsi attentives à leur réussite.

Lucia Hernandez

Contacts:

Département d'histoire (UFR 09)
Directeur de la formation :
Robert Frank
Responsable administratif :
Benjamin Salesse
Secrétaire administrative :
Françoise Cochetoux
Tél. : 01 40 46 28 42 (magistère - master 1 & 2 filière initiale)
et 01 40 46 27 75 (magistère - master 2 alternance)

De gauche à droite: M. Mehdi Kouar, Benjamin Salesse, Thierry Rousseau, Philippe Boutry directeur UFR d'Histoire, Contre-Amiral Vichot, Robert Frank, Hervé Drevillon, Laurent Letot, Commandant Berenguer.

gues
rares,
ritable
à tout
vé-



Des cours sur la Seine



Université Paris 1 / Lucia Hernandez

De gauche à droite, Pierre Le Mire, Catherine Robin, Jean-Claude Colliard et Farouk Hémici.

Le 19 janvier 2011, le CEP a inauguré l'ouverture d'un nouveau lieu d'enseignements sur la péniche Concorde atlantique (Quai Anatole France). Ce lieu atypique proche de la place de la Concorde, du jardin des Tuileries et du Musée d'Orsay a été repéré par Catherine Robin, secrétaire générale du CEP, suite à la mission que lui avait confiée le Président Colliard pour trouver en urgence un nouveau lieu d'enseignement. Locataire de la péniche pour une durée d'un an, Paris 1 pourra bénéficier d'un cadre agréable pour dispenser des cours ou accueillir d'autres événements destinés à promouvoir l'Université. Pour Pierre Le Mire, directeur du CEP, cette nouvelle annexe marine est un véritable souffle pour le CEP car elle a permis la reprise des cours dans de bonnes conditions. Espérons que les enseignants et les étudiants aient le pied marin!

ER

Hayate Makhfi, lauréate du prix Junior de l'immobilier 2010



D.R.

Depuis trois ans, le SIMI (le salon de l'immobilier d'entreprise) délivre le prix Junior de l'immobilier parrainé par la fondation Palladio, sous l'égide de la Fondation de France.

Ce prix, organisé en partenariat avec Business Immo, a pour vocation de

mettre à l'honneur un jeune diplômé (de moins de 28 ans) d'un master de l'immobilier, afin de le faire connaître au moment où il s'appête à débiter sa carrière dans l'immobilier. La cérémonie de remise du prix Junior de l'immobilier s'est tenue le jeudi 2 décembre 2010 sur le SIMI, au Palais des congrès. Le jury, composé de professionnels de l'immobilier, a récompensé Hayate Makhfi de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour son mémoire: « Solvency II, une nouvelle politique d'allocation d'actifs: menace ou opportunité? »

La lauréate a reçu, outre la reconnaissance de ses pairs, des récompenses qui faciliteront ses débuts de carrière sur le marché de l'immobilier d'entreprise: une inscription gratuite d'un an à l'Association des directeurs immobiliers (ADI) et une inscription gratuite à la procédure ECP (Évaluation des compétences professionnelles) qualifiante pour devenir Chartered Surveyors. Toutes nos félicitations à la lauréate!

LH

Résultats 2010 des prix de la Chancellerie



Chancellerie des Universités de Paris

Les Lauréats des prix de la Chancellerie 2010

La Chancellerie des Universités de Paris décerne chaque année 50 prix, d'un montant unitaire de 10000 euros. Ils récompensent des étudiants ayant soutenu une thèse au cours de l'année civile 2009 dans une université de Paris ou d'Île de France, à l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), ou à l'École pratique des hautes études (EPHE). Les lauréats de l'Université Paris 1 sont: Jérémie Cerman et Jeanne Hagenbach pour les prix Richelieu (Lettres et sciences humaines), Jeremy Heymann et Vincent Mazeaud pour les prix André Isoré (Droit et sciences politiques), Maude Sainteville, pour le prix Schneider (Lettres et sciences humaines), Marion Vorms pour le prix Jaffé/Aguirre-Basualdo (Lettres et sciences humaines).

LH

Contact:

Division de l'administration de la Chancellerie
Bureau des affaires juridiques et des prix de Chancellerie

Adresse: 47, rue des écoles, Paris 5e

Tél.: 01 40 46 21 17/20

Fax: 01 40 46 34 91

Courriel: prix.chancellerie@ac-paris.fr

Un nouveau pôle de recherche et d'enseignement supérieur à Paris: PresHésam



Le mardi 7 décembre 2010, Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement et de la recherche et les douze représentants des établissements concernés – dont le président Jean-Claude Colliard pour l'Université Paris 1 – ont signé la convention constitutive du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Hautes études – Sorbonne – Arts &

métiers (Hésam). Valérie Pécresse a indiqué que cette convention s'accompagnait d'une dotation de 2 millions d'euros. Il y a dix-neuf pôles de recherche et d'enseignement supérieur en France, Hésam est le troisième PRES parisien (après Paris Cité et Sorbonne Universités). Il regroupe neuf membres fondateurs et trois membres associés, tous réunis afin de valoriser la recherche.

LH



Ci-dessus, Valérie Pécresse et Patrick Gérard, recteur de Paris.



Philippe Devenny

Ci-dessus, les représentants des établissements membres du pôle.

Ci-contre, le président Jean-Claude Colliard signe la convention constitutive du PresHésam.

Colloque international: « Le droit pénal de l'Union européenne au lendemain du traité de Lisbonne »



Un colloque international sur le droit pénal de l'Union européenne au lendemain du traité de Lisbonne, organisé par l'École de droit de la Sorbonne, l'Unité mixte de recherche (UMR) de droit comparé, l'École doctorale de droit comparé, et l'Association de recherches pénales européennes (ARPE), s'est tenu au Sénat les 27 et 28 janvier dernier. Le traité de Lisbonne présente le rapprochement des dispositions pénales des États membres comme un élément fondamental de la construction européenne et accroît de façon considérable le champ de compétences de l'Union pour harmoniser les dispositions pénales. Il est capital d'en analyser les incidences. Le champ normatif et le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne vont changer ou ont déjà changé, ce qui appelle une réflexion collective sur les principes fondamentaux guidant le droit pénal de l'Union européenne. Aujourd'hui, il ne s'agit plus simplement de réfléchir en termes classiques d'harmonisation par à-coups, mais au-delà de dessiner un véritable droit pénal de l'Union européenne à partir des nouvelles pistes ouvertes par le traité de Lisbonne.

LH

Contact:

École doctorale de droit comparé,

Adresse:

Centre Malher, 9 rue Malher, 75004 Paris

Tél.: 01 44 78 33 70

Courriel: eddc@univ-paris1.fr

Site: <http://www.univ-paris1.fr/centres-de-recherche/umrdc/>

Cérémonie des vœux 2011

Le 14 janvier dernier la traditionnelle cérémonie des vœux organisée par la Présidence de l'Université, a eu lieu à la mairie du Ve arrondissement de Paris pour cause de travaux en Sorbonne. Ce moment qui réunit les collègues de l'Université, a été l'occasion pour le président Jean-Claude Colliard de revenir sur chacun des dossiers de l'année écoulée et de faire le point sur les projets à venir. Il a évoqué à cette occasion le passage aux RCE, le travail sur l'organigramme, la constitution du PresHésam, le projet engagé de la caserne Lourcine, le Campus Condorcet et le travail sur le projet engagé labex et idex, ainsi que le calendrier universitaire. Le Président a terminé son allocution en renouvelant ses vœux aux personnels pour cette nouvelle année.

LC

Photos disponibles sur:

<http://phototheque.univ-paris1.fr/>

Petit-déjeuner annuel de la MIAGE



Rencontre entre les étudiants de la MIAGE et les représentants des entreprises invitées.

Le petit déjeuner de la MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises) s'est tenu le lundi 13 décembre 2010 à l'appartement Décanal. Chaque année ce petit-déjeuner est pour les étudiants l'occasion d'obtenir un stage dans le domaine de l'informatique et des systèmes d'information et en particulier du développement logiciel et de la gestion de projets, et aux professionnels présents de découvrir la richesse de la formation MIAGE et de rencontrer des étudiants motivés.

Ce petit-déjeuner a permis aux étudiants de licence 3, master 1 et 2 de la MIAGE de rencontrer de nombreuses entreprises: Accenture Technology Solutions, AXA Corporate Solutions, Bachelite, BIOS Consulting, Bull, Capgemini Finance et Services, Cartes Cadeaux, Distribution Service, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), IciJob, Maltem, Mc2i, MobileXpand, Norsys, Plastic Omnium, Sage, Société Générale, Sopra Group, SSQL, Vivéris.

LH

Sophie Gaultier-Gaillard, référent-défense de l'Université



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

D.R.

Le mercredi 10 novembre 2010, Sophie Gaultier-Gaillard, maître de conférences HDR en gestion a été chargée de la mission « référent-défense » de l'Université. En effet, au sein de chaque université, un fonctionnaire est chargé de l'esprit de défense et de sécurité conformément au protocole d'accord de 2007 entre le ministère de la défense et le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le rôle du référent-défense est d'informer et d'approfondir les connaissances en matière de défense du personnel enseignant, non-enseignant, et également des étudiants, en créant un « parcours de citoyenneté » au sein de son établissement, mis en place suite à la suppression du service national. Le référent-défense adopte une démarche de sensibilisation: participation à l'insertion des jeunes, développement de la connaissance, amélioration des échanges entre armées et jeunesse.

C'est dans cette perspective que le 24 février prochain, se tiendra un séminaire à l'école militaire (1, place Maréchal Joffre 75007 Paris).

LH

Contact:

Sophie Gaultier-Gaillard

Courriel: sophie.gaultier-gaillard@univ-paris1.fr

Joseph Bergin, le premier récipiendaire de la médaille Richelieu

Le président Jean-Claude Colliard a remis le 2 décembre 2010 la médaille Richelieu à Joseph Bergin, professeur d'histoire de l'université de Manchester, pour services rendus à l'Université et à la mémoire du Cardinal.

Il est ainsi le premier récipiendaire de la médaille. La médaille Richelieu est née d'une idée originale de David Capiant, professeur de droit public à l'Université. Elle symbolise les valeurs et l'histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Auteur, entre autres, de *L'ascension de Richelieu* ou *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Joseph Bergin est le spécialiste incontesté de Richelieu. Il confie même son projet d'étudier la question des relations du Cardinal avec l'Université. Il reçoit donc la médaille Richelieu en reconnaissance de l'Université envers l'histoire pour la promotion des valeurs chères à Paris 1.

LH





Paris 1 ouvre ses portes

Chaque année à l'occasion des journées portes ouvertes organisées par le SCUIO (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation), les élèves de terminale peuvent découvrir l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Le samedi 5 mars 2011 se déroulera la journée des portes ouvertes au centre Port-Royal René Cassin, (17, rue Saint-Hippolyte, dans le 13e arrondissement). Le centre accueille les étudiants en droit de Paris 1.

Le samedi 12 mars 2011 se déroulera la journée des portes ouvertes au centre

Pierre Mendès France (PMF, 90, rue de Tolbiac, dans le 13e arrondissement). Le centre PMF accueille les étudiants de Paris 1 en AES, économie, gestion, mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS), géographie, histoire, philosophie, histoire de l'art et archéologie, arts plastiques, et cinéma.

LH

Contact:

- Centre Port-Royal René Cassin
Tél.: 01 44 07 84 12 / 13
- Centre Pierre Mendès France
Tél.: 01 44 07 80 00



9e édition du Forum Paris 1 - Entreprises

Les étudiants de Paris 1 à la recherche d'un emploi ou d'un stage sont conviés au Forum Paris 1 - Entreprises qui aura lieu du 8 au 10 mars 2011 de 10h à 18h, au centre Panthéon. Chaque année, le Forum reçoit sur trois jours, une quarantaine d'entreprises et est

plus de 3000 étudiants. Pour les étudiants en fin d'études, il est propice à la rencontre des futurs employeurs et il permet aux futurs diplômés de l'Université d'entrer en contact avec des entreprises. Les étudiants sont invités à se munir de CV.

LH

Contact:

- DPEIP - Relation Entreprise & événementiels
Annick Boudier
- Dates:** du 8 au 10 mars de 10h00 à 18h00
- Lieu:** Galeries du Centre Panthéon, 12 place du Panthéon, Paris 5e
- Tél.:** 01 44 07 89 83
- Fax:** 01 44 07 89 21
- Courriel:** annick.boudier@univ-paris1.fr

Le Centre de documentation de l'école militaire (CDEM)



Centre de documentation de l'école militaire

Le Centre de documentation de l'école militaire (CDEM) est issu du regroupement de plusieurs bibliothèques et de centres de recherche de l'armée. Elle est ouverte (gratuitement) aux étudiants et enseignants de Paris 1. Elle est richement dotée en ressources numériques et livresques portant sur les domaines de la défense et de la sécurité, de la géopolitique, et des thématiques associées (économie de défense, sociologie, histoire, droit, communication, prospective...).

Le CDEM compte 80000 ouvrages, 250 revues françaises et internationales consacrées à la défense, une base de données intitulée « Flora » et une bibliothèque patrimoniale de 35000 livres. Le centre offre donc un soutien documentaire aux travaux et recherches des étudiants et enseignants.

LH

Contact:

- Adresse:** 87 rue de Suffren, 75007 Paris
- Heures d'ouvertures:**
Le lundi de 14h00 à 18h00, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h00
- Tél.:** 01 76 64 85 98
- Fax:** 01 76 64 85 92
- Site:** <http://www.cdem.defense.gouv.fr>

CAMPUS CONDORCET
Paris-Aubervilliers

Les conférences Campus Condorcet

Le Campus Condorcet dont Paris 1 Panthéon-Sorbonne est l'un des membres fondateurs, organise des « conférences citoyennes » pour éclairer les grands enjeux des sociétés contemporaines. Elles ont lieu à l'auditorium du Stade de France.

Programme des prochaines conférences:

Mardi 5 avril 2011 à 18h30: Des identités et des migrations, par François Héran (Démographe, directeur de recherches à l'Institut national d'études démographiques)

Mardi 7 juin 2011 à 18h30: L'Europe, chance ou menace pour la laïcité française? par Philippe Portier (École pratique des hautes études) et Danièle Hervieu-Léger (École des hautes études en sciences sociales)

Le Campus Condorcet contribue ainsi au rayonnement scientifique des sciences humaines et sociales.

LH

Contact:

- Françoise Plet-Servant
Directrice de la communication
- Lieu:**
Stade de France (auditorium)
Zac du Cornillon Nord
93216 La Plaine Saint-Denis Cedex
- Tél.:** 01 55 93 93 33

Des outils pour nous faciliter la vie

Créer des cartes de visite, consulter et mettre à jour l'annuaire administratif, lire le fil de Par1s en ligne est désormais possible avec Ecards, Eannuaire et Flipbook, développées par le Service de la communication en collaboration avec le CRIR et le Service des ressources humaines.

Flipbook pour Le fil de Par1s

Pour la première fois, le Service de la communication vous propose Le fil de Par1s sous la forme d'un flipbook, traduisez: livre à feuilleter. Ce journal électronique virtuel permet un confort de lecture très appréciable en tournant les pages avec votre souris ou en cliquant sur les flèches de navigation, ou encore en zoomant sur les pages consultées. Simple et intuitif, il vous permet de visualiser les pages sous forme d'index et d'accéder directement à la première ou à la dernière page. En

outre, le contenu de chaque publication est enrichi par des hyperliens qui conduisent à des vidéos ou à des fils RSS. Vous avez la possibilité de l'envoyer à vos contacts et de le partager sur les réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter pour ne citer qu'eux. Le fil de Par1s reste téléchargeable également au format PDF.

Emilie Roux

Site: www.lefiledepar1s.fr



Eannuaire

Suite aux observations recueillies afin de faciliter la recherche par «centre» et par «fonction», le développement de l'application électronique en ligne a été complété et modifié. L'eannuaire permet aujourd'hui d'avoir accès aux coordonnées professionnelles de l'ensemble des personnels administratifs de l'Université simplement et de la manière la plus à jour qui

soit en utilisant le plus souvent des menus déroulants.

Le Service de la communication remercie les personnels qui lui ont fait remonter les informations les concernant et les invite à vérifier leurs données et à les mettre à jour régulièrement sur l'application.

Site: www.eannuaireparis1.fr



Ecards

Le comité de direction de l'Université a souhaité permettre à chaque personnel de Paris 1 de pouvoir à nouveau bénéficier de cartes de visite professionnelles et de cartes de correspondance. Le Service de la communication et le Service de la reprographie de PMF ont étroitement collaboré et ce de manière fructueuse pour développer une interface en ligne ergonomique, simple et surtout très intuitive. Plusieurs fonctionnalités ont été ajoutées tels les menus déroulants qui permettent aux personnels de composer une carte de visite ou une carte de correspondance avec des choix pré-établis.

Une fonctionnalité spécifique a également été développée pour les chercheurs, afin qu'ils puissent mentionner le nom, s'ils le souhaitent, de leur laboratoire et/ou de leur école doctorale. Les personnels ont également la possibilité de créer des cartes de visite recto-verso avec un verso en version anglaise. À travers cette



nouvelle application de communication, le comité de direction a aussi tenu à harmoniser les vecteurs de communication externes de l'Université, en proposant des cartes professionnelles permettant de diffuser une seule et même image de notre Université en dehors de ses murs. D'importants efforts ont été réalisés par le Service de la reprographie de PMF dirigé par Jean-François Clément en matière d'équipement (investissement dans du matériel d'impression et dans un outil de coupe) pour pouvoir proposer des cartes de visite et de cartes de correspondance professionnelles à la hauteur des attentes des personnels de Paris 1. La mise en ligne de l'application ecards marque une évolution majeure dans l'histoire de la signalétique de Paris 1 qui devrait permettre de capitaliser davantage sur le nom et le logo de l'Université.

Site: www.ecardsparis1.fr

Jean-marc Lehu

Le bon usage des ressources électroniques de Paris 1 : le portail DOMINO (partie 2)

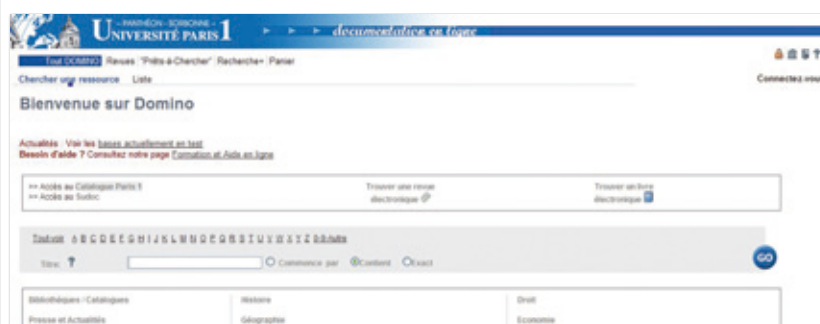
DOMINO (<http://domino.univ-paris1.fr>) est le portail des ressources électroniques négociées et financées par les bibliothèques de Paris 1 qui les mettent gratuitement à disposition des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels de Paris 1.

Interroger la base de données presse Factiva

J'inscris le nom de la base « Factiva » dans le moteur de recherche de Domino ou bien je clique sur l'intitulé « Presse et actualités »

Factiva est une base de données d'actualités à couverture régionale, nationale et internationale.

Vous pourrez y trouver les principaux quotidiens et hebdomadaires ainsi que des revues professionnelles, les dépêches de l'Agence France Presse (AFP) et la base de l'agence de presse internationale Reuters. Les archives du journal *Le Monde* sont accessibles depuis 1994.



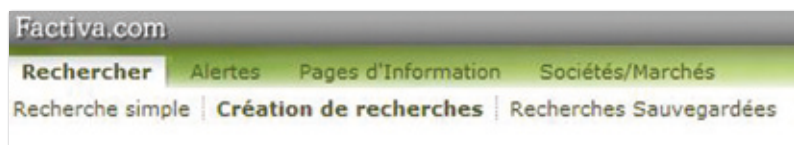
La base Factiva peut être interrogée via le mode de recherche simple ou avancée.

Le mode de recherche simple, de type Google, permet d'effectuer une recherche sur l'intégralité du contenu de la base.

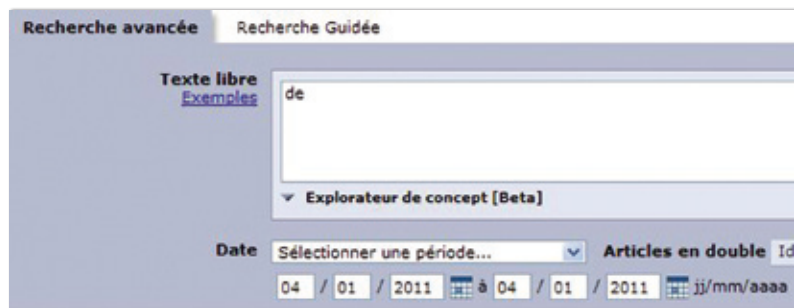
Il est conseillé d'utiliser la recherche avancée (dans création de recherches) afin de combiner plusieurs critères et d'affiner votre recherche avec les différents filtres proposés (date, source, sujet, zone géographique, langue).

Cas n°1 : Je souhaite consulter le journal *Libération* du 4 janvier 2011

J'utilise l'onglet « Création de recherches » pour effectuer une recherche avancée



J'inscris le mot « de » dans la zone de texte libre puis je choisis « sélectionner une période... » dans le menu déroulant ci-dessous.



Je saisis manuellement ou sélectionne la date 04/01/2011 grâce au calendrier dans les cases prévues à cet effet.

J'indique le nom de la source souhaitée, *Libération* ci-dessous, puis je clique sur la flèche ou sur la touche « entrée » pour trouver la source.



Les résultats s'affichent de la manière suivante :



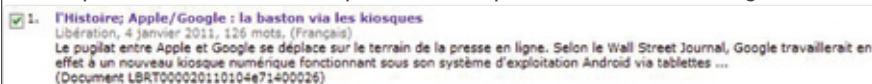
Selon ce que je souhaite, j'effectue une recherche sur l'ensemble du corpus du journal *Libération* et/ou sur l'un des cahiers spéciaux



Je clique enfin sur le bouton **Lancer la recherche** pour visualiser les 76 articles du quotidien du 4 janvier 2011 qui s'affichent sous forme de liste.

La référence de chaque document est composée de la manière suivante : titre du document, titre de la source, date de parution et le nombre de mots.

Je clique sur le titre de l'article qui m'intéresse pour afficher le texte intégral



Je peux télécharger le document sous plusieurs formats : RTF (Rich Text Format), PDF ou XML en cochant la case située à gauche de la référence (voir ci-dessus) puis en cliquant sur le format souhaité **RTF PDF XML**

Je choisis l'option « Format article complet » pour télécharger le texte dans son intégralité.

Le document peut également être envoyé par mail, imprimé ou sauvegardé

Cas n°2: Je cherche un article concernant la participation des universités aux initiatives d'excellence (Idex)

J'utilise la recherche avancée dans l'onglet «Création de recherches».

Je saisis la requête «Universités AND initiatives d'excellence» avec l'opérateur booléen «AND» (qui permet que les deux mots recherchés soient dans le même article) dans la zone de texte libre et je sélectionne par exemple «au cours des 3 derniers mois» dans le champ «Date».

Recherche avancée Recherche Guidée

Texte libre Exemples: Universités AND initiatives d'excellence

▼ Explorateur de concept [Beta]

Date: Au cours des 3 derniers mois Articles en double

Je clique ensuite sur le bouton **Lancer la recherche**

Les 4 résultats s'affichent de la même manière que ceux présentés dans le cas n°1.

Cas n°3: Je cherche la biographie de Jean-Claude Colliard, président de Paris 1

J'utilise l'onglet «Création de recherches» pour effectuer une recherche avancée.

J'indique le nom de la personne recherchée «Jean-Claude Colliard» dans la zone de texte libre et indique une période dans le champ «Date»

Recherche avancée Recherche Guidée

Texte libre Exemples: Jean-Claude Colliard

▼ Explorateur de concept [Beta]

Date: Au cours des 3 derniers mois Articles en double

Je saisis, si je le connais, le nom exact de la source dans l'écran de recherche ci-dessous, exemple: *Who's who* puis je clique sur la flèche ou la touche «entrée» pour trouver la source:

Trouver une source: Who's who

Quatre sources sont proposées:

Résultats pour source

- Publication: Joins Who's Who
- Publication: Who's Who in France (Français)
- Publication: Who's Who in the Commonwealth of Independent States
- Publication: Yonhap Who's Who

Je sélectionne la ou les sources qui m'intéressent. Lorsque je clique sur l'icône ⓘ, j'accède à une fiche descriptive de la source (contenu, date de parution la plus récente, lien vers le site web de la publication, etc.). Une fois la ressource sélectionnée, elle s'affiche en rose.

Source: Publication: Who's Who in France (Français)

Je clique enfin sur le bouton **Lancer la recherche**

Le résultat obtenu est le suivant:

1. **Who's Who France, Profile - Jean-Claude COLLIARD**
Who's Who in France, 12 décembre 2010, 327 mots, (Français)
Monsieur Jean-Claude COLLIARD Profession: Universitaire, Ancien membre du Conseil constitutionnel Adresse professionnelle: Université Paris I-Panthéon Sorbonne 12 place du Panthéon 75005 Paris France (Document WHOFR00020101212e6cc005yf)

Je clique sur le titre «Who's who France Profile – Jean-Claude COLLIARD» pour afficher le texte intégral qui peut être, si besoin, traduit en anglais Traduire l'article en Anglais

Comme dans les cas précédents, je peux télécharger l'article en texte intégral au format RTF, PDF ou XML.

Cas n°4 : Je cherche le profil d'une entreprise

Je clique sur l'onglet «Sociétés/Marchés» puis sur «Société»

Factiva.com

Rechercher Alertes Pages d'Information Sociétés/Marchés

Cotations | Graphique | Société | Industrie

Le mode «consultation intelligente» vous permet de ne saisir que les 2 ou 3 premiers caractères du nom que vous recherchez, exemple: «L'or» pour «L'Oréal»

Obtenir un instantané de l'entreprise

Trouvez une entreprise en utilisant un nom d'entreprise ou symbole.

Consultation intelligente L'or

OR L'Oréal (DUNS:276276904) Clichy, France

Vous pouvez consulter une fiche descriptive de la société, accéder aux rapports, aux résultats financiers, établir une comparaison directe avec ses principaux concurrents mais également consulter tous les derniers articles ou contenus multimédias concernant l'entreprise.

L'Oréal

Catégories de statut juridique sélectionnées: Public Limited Company

41, rue Marlin
Centre Eugène Schueller
Clichy, 93117
France
Localisation

Téléphone: 33-1-47388245
Fax: 33-1-47388942

http://www.loreal-finance.com

Autres liens sur la société

Type de capital: coté
DUNS fourni par D&B: 276276904
Auditeur/Comptable: PWC LLP

Hébergement pendant 3 mois

Symbole REC: +00R GREP.FA
Prix: \$6.17
Variation: -1.43 %
Volume: 400,563
Bourse: Euronext Paris

Vidéo du *Wall Street Journal* concernant L'Oréal

3. **French Minister Questioned in L'Oréal Affair**
Wall Street Journal Video, 29 juillet 2010, 258 mots, (Anglais)

Compléter votre recherche sur Domino:

Vous pouvez également consulter la base Generalis (Indexpress) qui propose une sélection de références bibliographiques à partir de l'analyse d'articles pluridisciplinaires issus de la presse française ainsi que la base Delphes donnant accès à plus de 700 titres de la presse économique francophone depuis 1997.

Emilie Roux

Pour en savoir plus:

Votre session peut se désactiver au bout d'un certain temps d'inactivité car le nombre d'accès simultanés est limité. Vous devez alors vous reconnecter depuis le portail des ressources électroniques Domino.

Contact:

Jean-Baptiste Camps
Service Commun
de la Documentation (SCD)
Ressources électroniques
docelec@univ-paris1.fr



Cinéaste et producteur: un duo infernal?

N. T. Binh, François Margolin et de Frédéric Sojcher
Éditions: Archimbaud / Klincksieck, 2010

Le couple réalisateur-producteur est à la base du cinéma. Mais comme tous les couples, il n'a pas forcément vocation à durer. Divorce, rupture, tensions, les métaphores sont nombreuses pour définir son fonctionnement. Nombreuses sont aussi les « belles histoires », qui ont aidé la carrière de certains cinéastes à s'épanouir. Si ce duo peut être qualifié d'infernal, c'est qu'entrent dans sa composition tous les éléments pouvant amener au conflit: sommes considérables d'argent en jeu, ego surdimensionnés, cohabitation entre ambitions artistiques et lois du marché.



Théorie générale du procès

Loïc Cadiet, Jacques Normand et Soraya, Amrani-Mekki
Éditions: PUF, coll. Thémis, Paris, 2010

Pourquoi une théorie générale du procès? Les nouvelles dimensions de la justice imposent l'élaboration d'une authentique théorie générale, non strictement juridique, ouverte à la philosophie et à l'économie de la justice, sans oublier l'histoire et la sociologie judiciaires et dédiée à l'ensemble des modes de règlement des conflits, juridictionnels ou non (autorités de régulation, procédures de conciliation, etc.), que l'évolution contemporaine tend à articuler entre eux dans un système global de justice plurielle. C'est cette approche, inédite en France, que cet ouvrage entend promouvoir à travers l'étude de la fonction et des règles du procès.



La cité des réseaux: Athènes et ses associations, VI^e-I^{er} siècle av. JC

Paulin Ismard
Éditions: Les Publications de la Sorbonne, Paris, 2010

La démocratie athénienne ne fut pas seulement affaire d'institutions politiques. Leur étude croisée fournit à ce titre un point d'observation à partir duquel le fonctionnement de la société civique athénienne peut être appréhendé dans son ensemble. À cette aune, la cité apparaît comme un faisceau d'entités composites, un ensemble de réseaux de multiples dimensions, loin de l'image stéréotypée de la cité une et indivisible promue par l'idéologie civique. Peut-être est-ce précisément là que réside la grande originalité de l'Athènes classique: ces communautés au fonctionnement emboîté forment la trame d'un espace public pluri-dimensionnel. Largement inspirée de la démarche de la micro-histoire, cette étude propose ultimement une hypothèse sur la nature même du politique athénien.



La fabrique de l'ethnologue

Dans les rouages du travail organisé Marie Buscattò
Éditions: Octares, Toulouse, 2010

On assiste, depuis une vingtaine d'années, à une résurgence de la méthode ethnographique dans l'étude scientifique du travail et des organisations. Cet ouvrage rend compte, de manière vivante et informée, des apports et des usages de la méthode ethnographique dans l'étude du travail organisé. L'objectif est de montrer en acte, à travers des exemples variés, les manières dont les ethnographies du travail organisé enrichissent les possibilités d'étude et d'interprétation des phénomènes sociaux contemporains: les phénomènes organisationnels, le travail artistique, les rapports sociaux de sexe ou les résistances au travail. Cet ouvrage, riche en exemples, expose avec finesse les manières dont l'observation in situ enrichit l'analyse du travail organisé dans une société contemporaine aux ressorts complexes.



L'autorefolement et ses limites

Mathieu Flonneau
Éditions: Descartes & Cie, Paris, 2010

Ce livre entend réfléchir aux motifs qui ont conduit au règne de l'automobilisme qui continue au XXI^e siècle à l'échelle planétaire. Dès lors, les motifs de succès auraient-ils vraiment et partout disparu? L'idée est de mettre en question, sur le fond, la forme de bien-pensance et de schizophrénie qui, depuis quelque temps et tout particulièrement en France, accuse l'automobile et place les automobilistes dans une position de coupables désignés des grands maux sociaux et environnementaux actuels. Au gré de quelques coups de volant – et de guidon! – inattendus, l'ouvrage cherche à interroger les limites de l'autorefolement, de la mauvaise conscience et de la mémoire malheureuse qui sont associés de nos jours à l'automobile, objet fétiche d'une liberté de plus en plus incomprise et compliquée à assumer.

Consultez les publications de la Sorbonne sur www.publicationsdelasorbonne.fr



Directeur de la publication: Jean-Claude Colliard – Directeur de la communication et de la rédaction: Jean-marc Lehu – Rédactrice en chef: Laure Christophe – Comité de rédaction: Laure Christophe, Lucia Hernandez, Jean-marc Lehu, Émilie Naouri, Nicolas Ronsin, Émilie Roux, Thibaud Urbain-Mathis – Illustrations: Nicolas Ronsin, Quentin Gauthier – Crédits photos: p.1, p.2, p.9, p.12, p.13, p.15, 17: Université Paris 1/Lucia Hernandez ; p.1: Photopiano/ Dreamstime.com; p.2; p.3, p.18, p.19: Université Paris 1/Émilie Naouri; p.4, p.5: Pryzmat / Dreamstime.com; p.6, p.7: Italianestro/Dreamstime.com; p.8: Université Paris 1/Service de la communication; p.8: Spectral-design/Dreamstime.com, p.9: D.R., p.10: Timbrk / Dreamstime.com, p.11: Janetlayher / Dreamstime.com; p.14: Ministère de la culture et de la communication/Didier Plovy, p.14: ENA; p.15: INA, INA/ Daniel Lefevre, INA/ Philippe Bataillon, INA/Norbert Perrau, INA/Georges Chevrier; p.16: Université Paris 1/Émilie Roux; p.16: Université Paris 1/Clémence Demachy; p.16: Photo-libre.fr; p.17: Université Paris 1; p.18: D.R.; p.18: Philippe Devernay; p.19: D.R.; p.19: Philippe Devernay; p.20: D.R.; p.20: Université Paris 1/DPEIP; p.20: Campus Condorcet; p.20: Pierre Ménard – Mise en page: Nicolas Ronsin – Tirage: 5 000 exemplaires – ISSN: 2109-3482 – Imprimerie: IME SARL – Service de la communication - 12 place du Panthéon - 4^e étage - 75231 Paris cedex 05 – Tél.: 01 44 07 79 40 – Fax: 01 44 09 79 39 – secom@univ-paris1.fr – disponible au format PDF et sur le Flipbook à l'adresse: www.lefildepar1s.fr - La reproduction intégrale ou partielle des textes et des illustrations doit faire l'objet d'une demande auprès de la rédaction.